RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
DE NEUFCHÂTEAU

Terre d'
La Communauté de Communes

Communauté de communes Terre d'eau
58, rue des anciennes halles
88140 BULGNÉVILLE
Tél. : 03 29 05 29 24
Fax : 03 29 05 00 98
Courriel : contact@cc-terredeau.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021
PROCES-VERBAL DE SEANCE

SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terre d'Eau s'est réuni au siège administratif de la communauté de communes, sis 58 rue des Anciennes Halles à Bulgnéville**,** sous la présidence de Monsieur Christian PREVOT, Président.

Suite aux mesures sanitaires, l'ouverture de cette réunion au public a été limitée à cinq personnes.

Présents en qualité de conseillers communautaires titulaires (50) :

AINGEVILLE : M. Michel LARCHE-**AUZAINVILLIERS** : M. Jean Bernard MANGIN **- BAZOILLES ET MENIL** : M. Bernard ANTOINE- **BELMONT SUR VAIR** : M. Florent HATIER -**BULGNEVILLE** : M. Jean Marc LEJUSTE- Mme Liliane FOISSEY- **CONTREXÉVILLE** M. Luc GERECKE- Mme Véronique PERUSSAULT- M. Philippe RAGOT- M. Jean Marc DELUZE- M. Thierry DANE- Mme Arlette JAWORSKI- **CRAINVILLIERS** : M. Bernard ALBERT- **DOMBROT SUR VAIR** : M. Christophe VOUILLON- **DOMEVRE SOUS MONTFORT** : M. Dominique COLLIN- **ESTRENNES** : M. Denis MANGENOT- **GEMMELAINCOURT :** Mme Marielle LAURENT – **HAGNEVILLE ET RONCOURT** : Mme Katia VOIRIN- **HAREVILLE SOUS MONTFORT**: M. Maurice GROSSE- **HOUECOURT** : M. Christian PREVOT-**LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT** : M. Francis DEHON **LA VACHERESSE ET LA ROUILLIE** : Mme Gisèle DUTHEIL- **MANDRES SUR VAIR** : M. Daniel THIRIAT- **MEDONVILLE** : Mme Patricia PECH – **MONTHUREUX LE SEC** : M. Bernard POTHIER – **MORVILLE** : M. Michel VOIRIOT- **NORROY SUR VAIR** : M. Jean Pierre DIDIER- **OFFROICOURT** : Mme Nathalie BRABIS – **REMONCOURT :** M. Bernard TACQUARD- **ROZEROTTE** : M. Claude VALDENAIRE- **SAINT OUEN LES PAREY** : M. Jean Luc NOVIANT- **SANDAUCOURT :** M. Eric GIRARD- **SAULXURES LES BULGNEVILLE** : M. Sylvain GLORIOT – **THEY SOUS MONTFORT** : M. Michel NICOLAS- **THUILLIERES** : M. Pierre BASTIEN- **VALFROICOURT :** Mme Eliane DELOY-**VITTEL** : M. Franck PERRY- M. Jean Jacques GAULTIER- Mme Sylvie VINCENT ;M. Patrick FLOQUET- Mme Isabelle BOISSEL- M. Alexandre CHOPINEZ- Mme Fabienne PICARD- M. Daniel GORNET- M. Christian GREGOIRE- Mme Charline LEHMANN- M. André HAUTCHAMP- M. Bernard NOVIANT- **VIVIERS LES OFFROICOURT** : M. Norbert HOCQUARD- **VRECOURT** : M. Eric VALTOT.

Présents en qualité de conseillers communautaires suppléant remplaçant le conseiller titulaire excusé (4) :

*Monsieur Cédric **JOLY** (BEAUFREMONT), conseiller communautaire suppléant remplaçant Monsieur Dominique **MULLER** (BEAUFREMONT), conseiller communautaire titulaire excusé,*
*Monsieur Joël **BENOIT** (AULNOIS) conseiller communautaire suppléant remplaçant Monsieur Alain **MOUGENEL** (AULNOIS), conseiller communautaire titulaire excusé,*
*Monsieur Maurice **OZENNE** (SAINT REMIMONT) conseiller communautaire suppléant remplaçant Madame Pierrette **FELISSE** (SAINT REMIMONT) conseillère communautaire titulaire excusée,*
*Madame Laurence **CRETENOY** (VAUDONCOURT) conseillère communautaire suppléante remplaçant Monsieur Jérôme **NICOLAS** (VAUDONCOURT), conseiller communautaire titulaire excusé ,*

Excusés ayant donné pouvoirs (7)

*Monsieur Christian **FRANQUEVILLE** (BULGNEVILLE) à Monsieur Jean Marc **LEJUSTE** (BULGNEVILLE)*
*Madame M**arie Josèphe POYAU** (BULGNEVILLE) à Madame Liliane **FOISSEY** (BULGNEVILLE)*
*Madame Marlène **CHAVES DOS SANTOS** (CONTREXEVILLE) à Monsieur Jean Marc **DELUZE** (CONTREXEVILLE)*
*Monsieur Jacques **FERRARI** (CONTREXEVILLE) à Monsieur Luc **GERECKE** (CONTREXEVILLE)*
*Madame Stéphanie **BRENIER** (CONTREXEVILLE) à Madame Véronique **PERUSSAULT** (CONTREXEVILLE)*
*Madame Sonia **BLANCHOT** (VITTEL) à Monsieur Patrick **FLOQUET(**VITTEL)*
*Madame Nicole **CHARRON** (VITTEL) à Madame Isabelle **BOISSEL** (VITTEL)*

Excusés non représentés : Néant

Absents non excusés (4) : *Monsieur Michel **GUILGOT** (DOMJULIEN)– Monsieur Alain **MARTIN** (GENDREVILLE)- Monsieur Marc **GRUJARD** (SAUVILLE)- Monsieur Olivier **GROSJEAN** (VALLEROY LE SEC).*

***Absents excusés* (4) :** *Monsieur Daniel **DEPERNET** (MALAINCOURT)- Monsieur Sullyvan **GERARD** (PAREY SOUS MONTFORT)- Monsieur Pedro **CHAVES** (SURIAUVILLE) – Monsieur Denis **CREMEL** (URVILLE).*

Secrétaire de séance **:** Mr Daniel **THIRIAT**

Afférents au Conseil : 69
Conseillers en exercices : 69
Titulaires présents : 50
Absents excusés non représentés : Néant
Absents non excusés : 4
Suppléants votants : 4
Pouvoirs : 7
Ayant délibéré : 61
Convocation envoyée le : 9 avril 2021
Affichage du compte-rendu des délibérations le : 27 avril 2021
Présents (titulaires et suppléants physiquement présents) : 54
Quorum (atteint à partir de 35 élus présents) : atteint

En préambule à cette séance du conseil communautaire et à sa demande, le Président PREVOT cède la parole à Monsieur Claude MATTERA, Trésorier, qui a souhaité s'exprimer devant les élus communautaires avant son départ pour le territoire de la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire à compter du 1er mai 2021 où il occupera les fonctions de conseillers aux décideurs locaux.

Monsieur MATTERA indique qu'il sera resté 23 mois sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Eau à la Trésorerie de VITTEL et qu'il estime que la Trésorerie a bien travaillée au cours de ces derniers mois et qu'il est satisfait des résultats engendrés : redressement des taux de recouvrement de 45%, les délais de paiement des fournisseurs ont également été nettement améliorés et la dématérialisation s'est très largement accrue. Un travail important a également été accompli sur l'actif et l'automatisation des actifs.

Il informe l'assemblée que le poste de trésorier de VITTEL, à titre intérimaire, sera occupé par l'actuel trésorier de Darney, Monsieur Sébastien DOUILLET, à compter du 1er mai 2021. Le poste de Trésorier sera dévolu à compter du 1er septembre 2021 à Madame Joanna VOLLE qui vient de Polynésie Française.

Ensuite la réforme des services de la DGFIP devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2022 sur notre territoire avec d'une part le nouveau Service de Gestion Comptable (SGC) que devrait assurer Mme VOLLE et le nouveau poste de Conseiller aux Décideurs Locaux, que devrait occuper Monsieur Sébastien DOUILLET. Le service de gestion comptable de VITTEL sera renforcé des effectifs de l'actuelle Trésorerie de Darney qui disparaitra en 2022.

Le Président PREVOT remercie Monsieur MATTERA pour le travail effectué et lui souhaite une bonne réussite dans sa nouvelle affectation et pour ce nouveau challenge que représente ce service de proxmité avec les collectivités locales sur le territoire de Mirecourt-Dompaire.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 30 MARS 2021

Le Président propose au conseil d'approuver le compte-rendu des séances du conseil communautaire du 18 mars 2021, qui avait été adressé aux élus communautaires par mail le 30 mars 2021. Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de séance du 18 mars dernier est donc adopté à l'unanimité.

Quant au procès-verbal de séance du 30 mars 2021, celui-ci n'ayant pu être transmis que le jour même de cette séance en raison du nombre important de réunions qui sont organisées en ce moment, il est proposé de reporter son approbation lors de la prochaine séance du conseil communautaire .Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian PREVOT Président, lance un appel parmi les conseillers communautaires titulaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Daniel THIRIAT (Mandres sur Vair) est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

3- COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT EXERCEES EN VERTU DE SA DELEGATION DE POUVOIRS*(Délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2020)*

Néant

4- FINANCES -ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020

4-A FINANCES -ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020- BUDGET PRINCIPAL DE LA CC TERRE D'EAU-(*délibération n° 443- 2021 du 15 avril 2021)*

Le Président précise à l'assemblée que, conformément à l'article D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au compte administratif.

Aussi, le conseil communautaire est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2020 du comptable avec celle du compte administratif 2020 pour le budget principal et de dire qu'ils n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 – budget principal de la CCTE- en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire déclare, à la **majorité absolue des suffrages exprimés – vote 57 Pour , 4 Abstentions , aucune voix contre -** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, concernant le **budget principal de la Communauté de Communes Terre d'Eau**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et correspond aux centimes près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.**

4-B FINANCES -ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020- BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU-(*délibération n° 444- 2021 du 15 avril 2021)*

*Madame Patricia PECH (MEDONVILLE) ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote du compte de gestion du budget annexe des zones d'activités est ramené à 6*0.

Le Président précise à l'assemblée que, conformément à l'article D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au compte administratif.

Aussi, le conseil communautaire est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2020 du comptable avec celle du compte administratif 2020 pour **le budget annexe des zones d'activités de la CCTE** et de dire qu'ils n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 – budget annexe des zones d'activités de la CCTE- en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire déclare, **à l'unanimité (61 voix pour- aucune Abstention- aucune voix Contre)** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, concernant le **budget annexe des zones d'activités de la Communauté de Communes Terre d'Eau**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et correspond aux centimes près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.**

4-C FINANCES -ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020- BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU-(*délibération n° 445A- 2021 du 15 avril 2021)*

Madame Patricia PECH (MEDONVILLE) ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote du compte de gestion du budget annexe des zones d'activités est ramené à 60.

Le Président précise à l'assemblée que, conformément à l'article D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au compte administratif.

Aussi, le conseil communautaire est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2020 du comptable avec celle du compte administratif 2020 pour le budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE et de dire qu'ils n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 – budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE- en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire déclare, **à l'unanimité -** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, concernant le **budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la Communauté de Communes Terre d'Eau**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et correspond aux centimes près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.**

5- FINANCES -ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

5- FINANCES -ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE (*délibération n° 2021-446 du 15 avril 2021)*

Avant la présentation des comptes administratifs 2020, Monsieur Christian PREVOT, Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau, conformément aux dispositions règlementaires, propose à Monsieur Daniel THIRIAT, 1er Vice-Président chargé des Finances, de présider la séance. Il précise qu'il quittera la séance au moment du vote du compte administratif 2020.

Monsieur Daniel THIRIAT, 1er Vice-Président, procède alors à la présentation du compte administratif 2020 du budget principal de la communauté de communes Terre d'Eau.

Les comptes administratifs 2020 du budget principal de la communauté de communes Terre d'Eau présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4 940 279,64 €	1 465 722,75 €	6 406 002,39€
RECETTES	5 329 367,28 €	1 643 475,03 €	6 972 842,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	389 087,64 €	177 752,28 €	566 839,92 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE 002	1 641 366,33 €		
SOLDE D'EXECUTION ANTERIEUR REPORTE 001		186 012, 26 €	
RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	2 030 453, 97 €	177 752,28 €	1 781 526,07 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		- 239 120,52 €	
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT		61 368,24 €	

******

Monsieur Daniel THIRIAT présente un rapport détaillé du compte administratif de la CCTE tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Section de fonctionnement

- **Vue d'ensemble de la section**

Chap	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général	2 294 655,49 €
012	Charges de personnel	798 160,51 €
014	Atténuations de produits	810 575,00 €
065	Charges de gestion courante	225 535,62 €
066	Charges financières	17 800,66 €
067	Charges exceptionnelles	53 661,00 €
042	Opérations d'ordre	*739 891,36 €*
	TOTAL REALISE 2020	**4 940 279,64 €**

Chap	RECETTES	MONTANT
013	Atténuations de charges	12 600,99 €
70	Produits des services	286 635,64 €
73	Impôts et taxes	3 872 812,00 €
74	Dotations, subventions, participations	900 432,19 €
75	Autres produits de gestion courante	150 366, 80 €
77	Produits exceptionnels	7 093, 73 €
042	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*99 425, 93 €*
	TOTAL REALISE 2020	**5 329 367, 28 €**
002	Excédent de fonctionnement reporté année antérieure	1 641 366,33 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communautaires.

Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent une charge globale de **4 940 279,64 €** en **2020.**

1. Les charges à caractère général (011)

A hauteur de **2 294 655,49 €,** elles constituent le plus gros poste budgétaire de la CCTE, soit **46,45% des dépenses de la section de fonctionnement**.

Elles comprennent les achats de matière première et fournitures, les prestations de maintenances, de services et impôts divers réglés par la communauté de communes. Elles sont en nette diminution de 306 814 € en comparaison avec l'exercice précédent, soit une baisse constatée de 11,70 % liée d'une part aux conséquences de la crise sanitaire qui a gelé certaines opérations l'an dernier et, d'autre part, du fait d'une diminution du montant de l'enveloppe du marché liant la CCTE à la SPL Destination Vittel-Contrexéville pour la gestion de l'office du tourisme intercommunal.

Le compte **611** (prestations de services) concentre la grande majorité des dépenses de ce chapitre **(1 891 389,87 €), soit 82,42%.**

Les **prestations liées aux déchets ménagers** représentent **1 406 034,13 €** de ce compte (traitement des déchets, collecte OMR, sacs jaunes, biodéchets, verre en apport volontaire et collecte des matériaux des trois déchetteries).

Au sein de l'ensemble du **chapitre 011**, les **dépenses de fonctionnement relevant des déchets ménagers** s'élèvent au total à **1 545 176,73 en 2020, soit 67 % des dépenses de ce chapitre. Ces charges sont en augmentation de 9,8 % en comparaison avec l'exercice 2019** (1 523 440,91 €) et comprennent, outre les services déjà précités, la fourniture de **carburants** pour les camions de la régie des déchets ménagers **(29 772 €),** la fourniture de sacs jaunes et de sacs biodéchets (**16 182 €),** l'entretien du matériel roulant (**9255 €),** la maintenance des camions **(18 110 €),** la location du bâtiment technique de la SCI 3TE à Auzainvilliers **(9410 €)** notamment. Au sein de ces dépenses figurent également le **solde de la réalisation de l'étude d'optimisation des déchets ménagers – accompagnement administratif et juridique pour la mise en œuvre des différentes actions-** pour un montant de **15 360 €.**

La légère augmentation de ces charges en 2020 est liée au **passage de la régie en prestation à compter du 1er juillet 2020.** Elle est **à mettre en comparaison avec la baisse des dépenses de personnel,** suite au placement en détachement des 7 employés ripeurs et chauffeurs qui ont intégré les effectifs de Barisien Suez à compter du 1er juillet également.

Globalement, sur l'ensemble de l'exercice 2020, les dépenses liées aux déchets ménagers en section de fonctionnement baissent de plus de 171 178 € en 2020 (1 880 861,02 € en 2020 au lieu de 2 052 759,53 € en 2019).

Le marché liant la communauté de communes Terre d'Eau à la **SPL Destination Vittel Contrexéville (366 670 € de crédits dépensés en 2020**) pour la **gestion de l'office de tourisme intercommunal** représente également une part importante des crédits de ce chapitre **(16 %).**

Ces dépenses sont toutefois en nette diminution par rapport à l'année 2020 du fait de la réduction du montant du marché précité.

Parmi les autres dépenses principales de ce chapitre figurent notamment les **services à la personne** qui concentrent un montant important de crédits sur ce chapitre à hauteur de **155 899 €, en progression de 11,6% en comparaison avec l'année précédente, ainsi réparti : portage de repas à domicile (**81 429 €), transport **à la demande** (14 889,24 €), aire **des gens du voyage** (32 070 €), **relais assistants maternels** (6395,24 €), **atelier informatique** (3376 €) et la **mission locale** (18 840 €).

L'environnement concentre également **une part croissante** de crédits dépensés à hauteur de **54 355 € - 28 718 €** au titre de la **compétence GEMAPI** (cotisation aux EPTB MEUSE et EPTB MEURTHE ET MADON-, **18 458 €** pour les opérations conduites en faveur des usagers pour les inciter à **réaliser des économies d'eau** et **7178 €** de crédits réalisés dans le cadre de la protection de la biodiversité – plan ABEILLES.

Ce chapitre consacre également une enveloppe conséquente pour les **actions en faveur du développement économique sur le territoire** en dehors des dépenses de cette thématique au sein des budgets annexes : charges de fonctionnement (loyer et remboursement part travaux) liées à la mise

en place d'un **incubateur de start-up à Vittel** dans le secteur des nouvelles technologies liées au numérique (**46 149 €), aides à l'immobilier d'entreprise et à l'immobilier touristique (2000 €) et aides attribuées à l'association EcoPlaine** dans le cadre **du partenariat** en faveur du **développement économique** et de **l'économie circulaire - 42 000 €).**

Les dépenses prévisionnelles, initialement programmées au BP 2020 et liées à la **culture et au sport,** ont été **réduites à la portion congrue l'an dernier du fait de la crise sanitaire dite Covid-19** : aucune dépense réalisée pour le sport sur une enveloppe initiale de 40 000 € et les crédits affectés à la culture (41 100 €) n'ont été consommées qu'à hauteur de **7969,18 €** (participation au dispositif de la **Malette Numérique** pour les bibliothèques dans le cadre du partenariat avec le conseil départemental ,paiement du reliquat de factures liées au festival Histoire d'en Rire en 2019 et remboursement à la ville de Contrexéville des **frais liés aux intervenants musicaux du CEDEM en milieu scolaire.**

Des dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire ont été réalisées en 2020 à hauteur de **59 006,41** €, ainsi décomposée : 53 805 € pour la commande groupée de **masques** pour la communauté de communes et pour l'ensemble des communes, ainsi que de **gel hydroalcoolique** (5201,41 €)

Ces dépenses sont toutefois à mettre en corrélation avec le produit brut des jeux du casino que reversent les villes de Vittel et Contrexéville à la Communauté de Communes Terre d'Eau, le produit versé par les bénéficiaires du portage de repas à domicile et les aides attribuées par les éco-organismes pour le tri sélectif des déchets ménagers.

2. Les charges de personnels et frais assimilés (012)

Elles affichent une **nette diminution en 2020** – **baisse de 131 629 €,** soit **14 % -** (**798 160,51 € en 2020** contre 929 789,49 € en 2019), celle-ci étant mécaniquement liée à la réforme structurelle du service des déchets ménagers principalement (fin de la régie des déchets ménagers au 1er juillet 2020 et placement en position de détachement des agents chauffeurs et ripeurs au sein de la société BARISIEN SUEZ, prestataires de collecte de la CCTE sur l' ensemble du territoire à compter du 1er juillet 2020).

Néanmoins, la Communauté de Communes a continué à renforcer certains de ces services à l'image du Relais Assistants Maternels afin de le mettre en conformité avec la règlementation et les objectifs assignés par la CAF à la CCTE – recrutement d'un adjoint d'animation à temps partiel -0, 5 ETP – à compter du mois de mars 2020.

La communauté de communes Terre d'Eau emploie au 1er janvier 2020 en totalité **17 salariés** (6 hommes, 11 femmes).

L'ensemble de ce chapitre a été détaillé avec précision dans le rapport d'orientation budgétaire (pages 29 à 31) dont a pris connaissance l'assemblée communautaire le 18 mars dernier.

3. Les dépenses fiscales -atténuations de produits - (014)

Elles correspondent à la **contribution de la CCTE** au **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) pour un montant de **400 404 €,** qui est resté identique à la contribution de 2019, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales **(FPIC)** pour lequel la communauté de communes contribue à hauteur de **410 171 €** (soit une **légère diminution** par rapport à 2019 de **4749 €).**

Ce chapitre est en baisse pour l'année 2020 du fait du **non-prélèvement sur l'année 2020 du montant de la contribution sur le redressement des finances publiques -CRFP**- que la CCTE est la seule collectivité vosgienne à verser pour un montant de **66899 €.**

Cette contribution n'a pas été prélevée par la DGFIP en 2020 suite à des paramètres juridiques liés à la contestation par une communauté de communes du bienfondé de cette taxe et de ses modalités de

calcul et d'assiette avec des recours effectués devant le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel. Elle sera toutefois reprélevée en 2021 en même temps que la contribution due au titre de l'année 2021.

Ces dépenses constituent une **contrainte financière forte** pour la communauté de communes, soit un **prélèvement total** de **887 492 € et représentent le 2ème poste budgétaire en matière de dépenses après les charges générales.**

4. Les charges de gestion courante (065).

Elles s'affichent à hauteur de **225 535,62 € en 2020 (243 204, 01 €** en 2019) et ont légèrement décru à hauteur de **17 668 €,** soit de 7,27 %.

Elles comprennent principalement, outre les **indemnités versées aux élus (104 101,04 €)**, la **cotisation versée au PETR de la Plaine des Vosges** auquel la CCTE adhère – **28 320** €- ainsi que la poursuite du **dispositif incitatif d'aide à l'acquisition de vélos électriques** pour les particuliers **(19 999 €).**

Il faut y ajouter les **aides à l'immobilier d'entreprise et à l'immobilier touristique (2000 €) et les subventions** attribuées à **l'association EcoPlaine dans** le cadre **du partenariat** en faveur du **développement économique** et de **l'économie circulaire (42 000 €).**

Ensuite, il convient d'y adjoindre les **dépenses d'entretien des sentiers touristiques** pour **1500 €** et une aide exceptionnelle attribuée à l'association La Toupie de Contrexéville dans le cadre de l'action d'intérêt communautaire « **Educ' Ta Santé » (1500 €).**

5. Les charges exceptionnelles et provisions (067)

D'un montant de **53 661 €** en 2020, elles sont constituées de deux dépenses liées également aux effets de la crise sanitaire sur le tissu économique avec la **contribution de la CC TERRE D'EAU** au **fonds Résistance** mis en place par la **Région** et au **Fonds de Solidarité mis en place par l'Eta**t pour venir en aides aux artisans, commerçants, PME, PMI durement impactées par les effets engendrés par la crise sanitaire.

6. Les charges financières (066)

Elles ont trait au paiement des **intérêts des emprunts** souscrits par la communauté de communes Terre d'Eau pour le financement des **déchetteries de Contrexéville et Remoncourt**, pour **l'acquisition de bacs roulants** et d'un **camion-benne.**

Elles représentent en 2020 une charge de **17 800 ,66 € et sont en constante diminution, du fait du non-recours à l'emprunt au cours des derniers exercices budgétaires.**

7. Les opérations d'ordre (dépenses d'ordre -042)

D'un montant total de **739 891,36 €,** ces écritures comptables sont constituées des dotations aux amortissement.

Les recettes de fonctionnement

Elles constituent un produit de **5 329 367,28 €** sur **l'exercice 2020.**

1-les produits des services et domaines (070)

D'un montant global de **286 635,64 €,** ces produits sont en légère hausse de 8000 € environ par rapport à l'an dernier – 278 796,98 € de recettes en 2019- et rassemblent à la fois le produit financier lié à la **perception de la redevance spéciale** due par les professionnels et les collectivités au titre du service de collecte des ordures ménagères résiduelles pour un montant de **197 953,04 €,** déduction

faite de la différence due entre la TEOM et la Redevance Spéciale, ce qui explique la baisse à ce chapitre du montant global de la redevance spéciale perçue.

Il intègre également le produit des redevances à caractère sociale tel que les **versements effectués par les usagers** bénéficiaires du **service de portage de repas à domicile en liaison froide** en contrepartie du bénéfice de ce service pour un montant de **82 252,50 €,** ainsi que par les usagers de **l'aire des services des gens du voyage** pour un montant de **3172,70 € et les recettes perçues (2910 €) suite à la vente de composteurs et de récupérateurs d'eau, ainsi que la formation acquise par ses bénéficiaires.**

Il convient de noter également **un produit versé de 62,40 €** suite aux **dépôts effectués à l'installation de stockage des déchets inertes de Contrexéville (ISDI).**

2- <u>Les atténuations de charges (013)</u>

Elles représentent les **remboursements des rémunérations des personnels** en congés de longue maladie, de longue durée et de maladie ordinaire pour un montant de **12 600, 89 €,** perçus en 2020.
Ce poste est **en net accroissement par rapport à 2019 du fait d'un agent placé en congé de maternité** et reste **très variable d'une année sur l'autre.**

3. <u>Les impôts et taxes (73)</u>

Ce chapitre constitue le **principal poste de recettes** de la communauté de communes (**74%** des recettes de l'exercice) pour un produit total perçu en 2020 de **3 872 812 € contre 4 049 212,21 € en 2019, soit une baisse de 176 400 €.**

Il est constitué essentiellement du **produit des contributions directes locales** - taxes foncières et compensation de la taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises) pour un montant de **1 530 273 € en 2020** contre **1 504 026 € en 2019 -** soit un **accroissement de 26 247 € du produit** uniquement lié à la revalorisation des bases.

Il faut y ajouter le produit perçu au titre de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** pour une recette **globale de 276 960 € en 2020 au lieu de 300 986 € en 2019, soit une diminution de 24 026 €, traduction directe des conséquences économiques de la crise sanitaire.**

Le produit de la **TEOM** à taux différencié versé par les usagers du service des déchets ménagers en fonction du service rendu sur le territoire communautaire a généré en 2020 un produit financier de **1 631 625 €** au lieu de 1 597 993 € en 2019, la différence s'expliquant par l'augmentation des bases, les taux n'ayant pas été modifié depuis la création de la communauté de communes Terre d'Eau en janvier 2017.

Il convient également de souligner le montant du reversement effectué par les villes de Vittel et Contrexéville du **produit brut des jeux du casino** pour un montant réalisé sur **2020** de **421 000 €** qui vient compenser les charges liées à l'exercice par la CCTE de la compétence liée à la promotion du tourisme. Ce produit est **en diminution de 185 781 € en 2020 par rapport à l'exercice 2019** (606 781 €), la différence s'expliquant par la **diminution de la dépense dans le marché entre la CCTE et la SPL Destination Vittel Contrexéville.**

Enfin l'an dernier, la communauté de communes a perçu une **compensation de 7294 €** issue du **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)**et un **rôle supplémentaire** pour un montant de **5560 €.**

4- <u>Les dotations et participations (74)</u>

Elles se sont élevées à **900 432, 19 € en 2020** (contre 681 465,85 € en 2019), soit **un accroissement de 32 % de ces recettes (+ 218 966, 34 €).**

L'essentiel des recettes de ce chapitre (47%) est composé des rentrées financières des soutiens au tri versées par ces éco-organismes et par EVODIA pour un montant de **424 911,63 € en 2020,** soit un **produit sensiblement équivalent à celui perçu en 2019** (419 019 €), en progression de plus de 5000 €, alors que ces recettes nous avaient été annoncées de nouveau en baisse après la forte chute intervenue au cours de l'exercice 2019 (- 90000 €/2018).

Alors qu'elle n'était plus éligible depuis deux ans à la dotation globale d'intercommunalité, la réforme de cette dernière, effectuée par l'Etat, a permis en 2020 à la CCTE d'être à nouveau éligible à **la dotation d'intercommunalité**. C'est ainsi que la communauté de communes a perçu à ce titre une **recette de 115 343 € en 2020** (105 684 € en 2019). Cette dotation s'est donc accrue de 10 000 € l'an dernier.

La CCTE a continué à percevoir une **dotation de compensation des groupements de communes** pour un montant de **35 734 €** et des **dotations de compensation (taxes foncières et taxe d'habitation pour 29 050 €).** L'an dernier, la CCTE a également perçu une recette de **23 514,09€** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et de 2121 € au titre de la compensation au titre de la CET (contribution économique territoriale).**

Ce net accroissement des recettes de ce chapitre est lié également à la **perception de subventions de la Région GRAND EST pour un montant de 50 520,77 €** (**Forum Economique 2018** pour 14 001,09 €, **contribution au remboursement des achats de masques – commande groupée de la CCTE et de ses communes membres pour 26 910 €** et un reliquat de **9609, 58 € liée à la dernière OPAV.**

Il comporte également des **subventions du Département d'un montant de 14 150 €** (Festival **Histoire d'En Rire 2019 pour 2000 €** et la participation au **financement par le CD 88 du projet de territoire de la CCTE pour 12 150 €**. Pour ce même **projet de territoire**, la CCTE a également perçu en 2020 une subvention de **35 000 € du programme européen LEADER.**

L'année 2020 a également vu **un accroissement important des recettes perçues de la CAF lié à la montée en puissance du RAM de la CCTE (66 642 € de recettes)** et un **produit de 19 341 €** pour les recettes liées au fonctionnement de l'**aire des gens du voyage par l'Etat**. Elle a également été marquée par le **premier versement d'une dotation de 30 000 € de l'Etat** pour le fonctionnement de la **Maison » France Services** » qui a débuté fin 2020 suite à l'obtention de sa labellisation.
La Communauté de Communes Terre d'Eau a également perçu l'an dernier des versements liés au reliquat de **subvention des fonds européens FEADER** au titre de la **dernière OPAV de 27 000 €,** d'une subvention de **4428 € des fonds européens LEADER** pour l'organisation en 2019 des **JEMA** (Journées Européennes des Métiers d'Art), de **3569 €** pour les spectacles des **Poilus** en 2018 et des recettes liées à la **valorisation de la ferraille** dans les différentes **déchetteries** intercommunales **(19 462 €).**

Enfin la communauté de communes a également enregistré un produit de **5832,19 €** lié à **l'emploi d'avenir sur la déchetterie de Remoncourt** sur une période de 8 mois en 2020.

5. **<u>Les autres produits de gestion courante</u> (75)**

Ce chapitre d'un montant de **150 366,80 €** intègre principalement le versement d'un montant de **150 000 € en provenance du budget des bâtiments des zones d'activité** en novembre dernier qui a **transité par le budget principal,** avant d'être **retransféré en recettes au budget annexe des zones d'activités** pour diminuer une partie du déficit de ce budget.

Il faut y ajouter des **remboursements de trop perçus d'un montant global de 366,80 €** pour le fonctionnement du services déchets ménagers (174,94 €), de l'incubateur de start-up (128,974 €), du RAM (61,04 €) et un produit reversé par la DGFIP pour un montant de 1,88 €.

6. <u>Les produits exceptionnels (77)</u>

Ils ont représenté en 2020 un montant de **7093,73 €** correspondant d'une part au remboursement de sinistre des assurances GROUPAMA pour les déchetteries de Vaudoncourt et Remoncourt pour un montant de 2260,05 €, le remboursement d'un trop perçu de l'IRCANTEC sur les cotisations élus pour une somme de 984,30 € et le versement d'un produit de 501,21 € résultant de la dissolution de l'association du Pays Thermal, qui gérait autrefois le dispositif FISAC et qui a reversé à la communauté de communes Terre d'Eau le produit précité, compte-tenu que cette compétence est aujourd'hui exercée par la CCTE. Enfin figurent également à ce chapitre divers remboursements de factures - notamment EDF pour une somme de 368,21 € suite à des trop-perçus.

7<u>. Les opérations d'ordre (042)</u>

D'un montant de **99 425,35 €,** elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement - amortissement des subventions.

8. <u>L'excédent reporté (002)</u>

D'un montant de **1 641 366,33 €,** il provient des excédents de fonctionnements constatés en fin d'exercice au titre du compte administratif de la communauté de communes Terre d'Eau en 2020.

<u>Bilan de la section de fonctionnement</u>

La section de fonctionnement affiche sur l'année **2020** un **solde de 389 087,64 €.** Il faut y ajouter **l'excédent de fonctionnement reporté** des exercices antérieurs d'un montant de **1 641 366,33 €,** ce qui détermine à la clôture de l'exercice un **solde positif** de la section de fonctionnement de **2 030 453, 97 €.**

<u>Section d'investissement</u>

La section d'investissement recense d'une part les opérations réalisées au cours l'année 2020 et d'autre part le produit des recettes perçues liées à la réalisation de celles-ci.

<u>Vue d'ensemble de la section</u>

Chap	DEPENSES	MONTANT
16	Emprunts	99 344,35 €
20	Immobilisations incorporelles	52 363,87 €
204	Subventions d'équipement versées	525 512,23 €
21	Immobilisations corporelles	539 060,87 €
26	Participations et créances rattachées	15,50 €
27	Autres immobilisations financières	150 000,00 €
040	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*99 425,93 €*
	TOTAL	**1 465 722,75 €**

Chap	RECETTES	MONTANT
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	146 931, 81€
Dont 10222	*FCTVA*	*23 085,29 €*
1068	*Excédents de Fonctionnement capitalisé*	*123 846,52 €*
13	Subventions d'investissements	340 338,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €
040	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*739 891,36 €*
001	*Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*	*16 313, 22 €*
	TOTAL	**1 643 475,03 €**

Les dépenses d'investissement

Elles se sont élevées en **2020** à **1 465 722,75€.**

1. Emprunts (16)

Le chapitre 16 concerne le **remboursement du capital des emprunts (dette)** contractés par la communauté de communes, ce qui a représenté l'an dernier une somme de **99 344,35 €.** Il correspond aux annuités du capital des emprunts souscrits antérieurement par la CCTE pour la réalisation des déchetteries de Contrexéville et Remoncourt ainsi que l'acquisition antérieure de bacs roulants pour les déchets ménagers sur le territoire de l'ex CC Vittel-Contrexéville

2) Les dépenses d'équipement

- **Les immobilisations incorporelles (20)** pour une dépense de **52 363,87** €, qui intègre principalement :

- Le paiement du **suivi-animation du PIG HABITAT** à l'opérateur en charge de cette opération, à savoir l'association **CAMEL**, pour l'année 2020 **soit 40 406,40** €.

- La **mise aux normes du logiciel** relatif aux installations au titre du **RGPD pour l'aire des gens du voyag**e (**5756,27 €),** des **frais de maintenances** pour le site Internet (société NEFTIS) et pour l'administration générale en particulier pour un montant de **6199,20 €.**

- les subventions d'équipement versées (204) pour un montant global de **525 512,23 €.**

Elles correspondent au versement par la communauté de communes des **aides** (part communauté de communes et avances de la part Région et Département) **attribuées aux habitants bénéficiaires de la mise en place du PIG HABITAT : en 2020**, elles représentent une dépense de **218 335,96 €.**

Par ailleurs, ce chapitre correspond aussi au versement des **aides aux artisans et commerçants du territoire** dans le cadre de l'opération collective de modernisation du commerce en milieu rural (OCMR) dans le cadre des fonds du **FISAC** pour une somme de **76 996,27 €.**

Enfin, il intègre également le paiement au Conseil Régional GRAND EST par la communauté de communes de la somme de **230 180 €** relative au **déploiement de la fibre optique pour l'année**

2020. Il convient de rappeler que cette opération est pluriannuelle et comprend chaque année durant cinq ans le versement de la même contribution.

- <u>les immobilisations corporelles (21)</u>

Engagées en **2020** par la communauté de communes, ces dépenses d'investissement représentent une dépense d'un montant de **539 060 ,87 € :**

- La réalisation des **travaux dans le bâtiment administratif**, siège de la communauté de communes (**la fermeture de l'espace cuisine au rez de chaussée**.): **16 200 €.**
- **L'acquisition de bacs déchets ménagers OMR et de bacs jaunes pour équiper l'ensemble des foyers de la communauté de communes (matériel de pré-collecte)** dans le cadre de la réforme du service des déchets ménagers pour une dépense de **479 68 48 €, intégrant leur livraison** au domicile des habitants.
- L'acquisition de **divers matériels pour équiper** la **déchetterie de Remoncourt** (débroussailleuse et souffleur pour 1050 €), la **réfection des portes de la déchetterie de Vaudoncourt suite à vandalisme** (3181,22 €), la **mise en sécurité des bennes à déchets sur la déchetterie de Contrexéville** (3954,26 €), du matériel (robinetterie) et d'un **système de vidéo-surveillance pour l'aire des gens du voyage** (2549,89 €).
- La **fourniture et la pose de signalétique** à l'aire des gens du voyage, dans les locaux du RAM, pour le véhicule TAD, les déchetteries de Contrexéville, Remoncourt et Vaudoncourt et pour les camions de la régie des déchets ménagers **pour un montant global de 5579,45 €.**
- **L'acquisition de matériel informatique** pour une somme de **6177,36 € -** 4557,48 € pour la Maison France Services, labellisée fin 2020 et 1619,88 € pour le RAM suite à la création d'un nouveau poste.
- **L'acquisition de mobilier à hauteur de 4111,83 €** pour l'équipement de la Maison France Services à VITTEL (2712,07 €), le RAM (228,98 €), l'aire des gens du voyage (78,00 €) et l'**acquisition de matériel de protection sanitaire suite à la crise du Covid 19 pour un montant de 1400,26 €** (panneaux de protection plexiglas et borne de distribution de gel hydroalcoolique) ;
- Les investissements réalisés dans le cadre du **PLAN ABEILLE** dans le cadre du programme TEPCV pour un montant de **9303,50 € (construction d'un rucher pédagogique à Auzainvilliers, achat de ruches et matériels…).**

- Une facture correspondant **au graphisme réalisé à l'incubateur de start-up** (Blockchain Valley) à Vittel – dépenses réalisées fin 2019 et facturées au premier semestre 2020- pour un montant de **4920 €.**

- L'installation de barrières **sur les sentiers de randonnées** pour une dépense de **1992 €.**

- L'acquisition de **deux nouveaux téléphones portables** pour **équiper les gardiens de déchetteries** pour un montant de **113,88 €**

3. <u>Les participations et créances rattachées (26)</u>

Cette dépense correspond à l'acquisition d'une action à la SPL X DEMAT dans le cadre de l'adhésion à cette structure pour un montant de **15,50 €.**

4. <u>Les autres immobilisations financières</u> (27)

Il s'agit ici du versement d'une **avance remboursable du budget principal au budget annexe des zones d'activités de la CCTE** pour un montant de **150 000 €** pour diminuer le montant de la dette de ce budget annexe.

5. <u>les opérations d'ordre entre section (040)</u>

D'un montant de **99 425,93 €,** ces **écritures comptables** correspondent à **l'amortissement des subventions.**

Les recettes d'investissement

D'un montant global de **1 643 475,03 €,** elles sont constituées des **recettes réelles d'investissement** pour la somme de **887 270,45 €, des opérations d'ordre (amortissement des investissements)** pour une somme de **739 891,36 €** et du **solde d'exécution reporté des exercices antérieurs** pour un montant de **16 313,22, €.**

1.Les dotations, fonds divers et réserves (10)

D'un montant total de **146 931,81 €,** elles intègrent les recettes suivantes :

- Le versement issu du **FCTVA** pour un montant de **23 085, 29 €**
- L'affectation de **l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)** d'un montant de **123 846,52 €**

2. Les subventions d'investissements (13)

Elles ont représenté en 2020 un produit global de **340 338,64 €** comprenant principalement :

- Des **subventions perçues dans le cadre de l'opération PIG HABITAT** pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments des particuliers ou d'amélioration du confort du logement attribuées par **l'Etat** (**28089 €** pour le suivi-animation), la **Région GRAND EST** (**99 306,20 €)** pour un montant total de **127 395,20 € en 2019**

- Le **remboursement par le Département** à la Communauté de Communes Terre d'Eau de **70 %** des dépenses engagées dans le cadre du **plan quinquennal de déploiement de la fibre optique,** soit une somme de **161 126 € (2ème année)**

- Une subvention de l'Etat de **51 817,44 €** correspondant au **solde des crédits affectés dans le cadre de l'opération TEPCV**- territoire à énergie positive et à croissance verte.

3. les opérations d'ordre entre section (040)

Il s'agit d'une écriture comptable relative aux **amortissements des immobilisations** pour un montant de **739 891,36 €** que l'on inscrit au chapitre 040 en section d'investissement recettes et au 042 en section de fonctionnement dépenses.

4. **L'excédent reporté (002)**

Il correspond au solde d'exécution constaté à la fin de l'exercice 2019 d'un montant de **16 313,22 €**.

5. **L'emprunt (16**)

Il s'agit ici de la recette liée à l'emprunt d'un montant de **400 000 €** contracté pour financer une partie de l'investissement lié au matériel de pré-collecte (bacs jaunes et bacs OMR) auprès de la Banque Populaire de Lorraine sur une **durée de 7 ans à l'automne 2020.**

Bilan de la section d'investissement

La section d'investissement affiche donc **sur l'année 2020** un **solde positif de 177 752,28 €. A la clôture de l'exercice 2020,** on obtient donc un **résultat d'investissement cumulé positif** de **177 752,28 €.**

L'adjonction **des <u>restes à réalise</u>r** d'un montant de **239 120,52 €,** qu'il faudra inclure dans le budget primitif 2021, fait apparaître, en réalité, un **besoin de financement de la section d'investissement de <u>61 368,24 €</u>** (différence entre les restes à réaliser et le résultat d'investissement cumulé de clôture).

****

Un avis favorable a été émis par la commission des finances et le bureau communautaire lors de leur réunion du 8 avril dernier.

Aussi et après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Christian PREVOT, Président de la Communauté de Communes ayant quitté la salle, Monsieur Daniel THIRIAT, Président de séance, propose au Conseil de Communauté d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de la communauté de communes Terre d'Eau.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité absolue des suffrages exprimés présents au moment du vote **(56 voix Pour - 4 Abstentions – aucune voix Contre)**

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal de la communauté de communes Terre d'Eau .**

5/B FINANCES- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU- *délibération n° 2021-447 du 15 avril 2021*

Madame Patricia PECH ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote du compte administratif du budget annexe des zones d'activités de la CC Terre d'Eau est ramené à 59 .

Avant la présentation des comptes administratifs 2020, Monsieur Christian PREVOT, Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau, conformément aux dispositions règlementaires, propose à Monsieur Daniel THIRIAT, 1er Vice-Président chargé des Finances, de présider la séance. Il précise qu'il quittera la séance au moment du vote du compte administratif 2020.

Monsieur Daniel THIRIAT, 1er Vice-Président, procède alors à la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau.

Les comptes administratifs 2020 du budget annexe des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 091 648,44 €	1 091 648,44 €	2 183 296,88 €
RECETTES	1 128 130,94 €	150 000,00 €	1 278 130,94 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	36 482,50 €	- 941 648,44 €	- 905 165,94 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE 002			
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE 001			
RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	36 482,50 €	- 941 648,44 €	- 905 165,94 €
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT		941 648,44 €	

******

Monsieur THIRIAT précise qu'il s'agit ici de la première année d'existence de ce nouveau budget annexe des zones d'activités de la communauté de commune. En effet, suite à la demande du trésorier l'an dernier, l'ancien budget annexe des zones d'activités de la CCTE, qui regroupait les bâtiments et les zones d'activités a été scindé en deux budgets annexes distincts (HT) :

- L'ancien budget annexe des zones d'activités s'appelle désormais budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE
- Le nouveau budget annexe des zones d'activités -ici détaillé- concerne uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrain avec reprise des opérations comptables réalisées depuis 2017 consécutivement à la fusion des deux anciennes intercommunalités sur les zones concernées.

IL présente ensuite un bilan détaillé du compte administratif 2020 de ce budget annexe.

Section de fonctionnement

- **Vue d'ensemble de la section**

Chap	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général	1 091 648,44 €
Dont	*6015 – Terrains à aménager*	*701 404,16 €*
	6045 – achat d'études- prestations de services	*7 003,94 €*
	605 -achat de matériel, équipements et travaux	*383 240,34 €*
	TOTAL	**1 091 648,44 €**

Chap	RECETTES	MONTANT
70	Produits des services, du domaine…	28 682,50 €
77	Produits exceptionnels divers	7 800,00 €
042	*Opérations d'ordre transfert entre section 71355 variation de stocks de terrains aménagés*	*1 091 648,44 €*
	TOTAL	**1 128 130,94 €**

Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent une charge globale de **1 091 648,44 €** en **2020.**

1- Les charges à caractère général (11)

D'un montant de 1 091 648,44 €, les charges à caractère générale sont constituées de trois catégories de dépenses principales : les terrains à aménager, les achats d'études et de prestations de services et les achats de matériels, équipements et travaux.

A)-Les terrains à aménager -6015- pour un montant de 701 404,16 €

Cet article intègre la **reprise des acquisitions de terrains réalisées depuis le 1er janvier 2017 depuis la création de la nouvelle communauté de communes** suite à la fusion, acquisitions réalisées sur les zones d'activités de la Croisette à Vittel (267 274,54 €), la zone d'activité du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair (54 438,92 €) et la première échéance du paiement étalé des dépenses liées à

l'acquisition de la zone d'activité de l'ex BA 902 à Contrexéville (100 000 €) pour un montant global de **421 913,46 €.**

Il convient d'ajouter à ces transferts de stocks la **seconde annuité du paiement échelonné de la zone d'activités de l'ex BA 902 de Contrexéville pour un montant de 100 000 €** acquitté l'an dernier, **l'acquisition d'une nouvelle parcelle dite « parcelle BICHON** » sur la zone d'activité du Moulin de Vanel à **Mandres sur Vair** pour une dépense totale de **11 858,57 €** (acquisition pour 10 992,87 € et indemnités pour l'exploitant de 865,70 €), ainsi que la **valorisation du terrain SOLOCAP** sur la **zone d'activité de la Croisette** pour un montant de **167 632, 13 €.**

B) - <u>Les achats d'études et de prestations de services</u> : 7003,94 €

Ce chapitre intègre uniquement également des **écritures de transfert de stocks** liées à la **reprise des études et prestations de services réalisés sur les zones d'activités depuis la création de la nouvelle communauté de communes Terre d'Eau au 1er janvier 2017** pour un montant de 7003,94 € concernant la zone d'activités d'Auzainvilliers (2260 €), la zone d'activités de Contrexéville (710 €) et la zone d'activités d'Houécourt (4033,94 €).

C)- <u>les achats de matériels, équipements et travaux</u> : 383 240,34 €

Ce chapitre concerne des **écritures de transferts de stocks** liées à la reprise de l'acquisition de matériels, équipements et travaux réalisés sur les zones d'activités communautaires depuis le 1er janvier 2017 pour un montant de **357 129,58 €** concernant les zones d'activités d'Auzainvilliers **(45 984,93 €),** du Moulin à Bulgnéville (**2355,23 €),** de la Grande Tranchée à Bulgnéville **(1035,23 €)**, de la zone d'activités de l'Ex BA 902 à Contrexéville (**19 137,14 €),** de la zone d'activités d'Houécourt **(259 110,35 €),** de la zone du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair **(1035,23 €)** et de la zone d'activités de la Croisette **(28 471,47 €).**

Il comprend également le paiement début 2020 des travaux de signalétique confiés à la société ALTEVIA et réalisés à l'automne-hiver 2019 sur l'ensemble des zones d'activités communautaires pour un montant de **21 224,47 €,** des travaux de **rebouchages de « nids de poules** » sur la zone d'activités de la Croisette réalisés par la société CASSIN SAS pour **2165 €**, ainsi que des travaux d'électricité confiés à la société KERN sur la ZA de Contrexéville pour un montant de **2658,29 €** et le paiement d'une facture de 63 € à Maitre MARTINS dans le cadre de la procédure d'acquisition de la zone du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair.

<u>Les recettes de fonctionnement</u>

Elles constituent un produit global de **1 128 130,94 €** en **2020.** Les **recettes réelles de fonctionnement** -hors opération d'ordre- s'élèvent à **36 482,50 €.**

<u>1-Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70)</u>

Ce chapitre recense pour 2020 au titre des **cessions des terrains aménagés à l'article 7015** un produit de **28 682,50 €,** issu de la **vente d'une parcelle** située sur la zone d'activités de la Grande Bataille à Houécourt **à l'entreprise Marcel LECLERC,** dans le cadre des projets d'extension de son activité.

2- <u>Les produits exceptionnels (77)</u>

Ce chapitre concerne uniquement en 2020 une **recette de 7800 €** issue des **remboursements par les assurances (Groupama) de sinistre** relatif à la signalétique enregistré sur les zones d'activités suite à des rafales de vent.

3. <u>les opérations d'ordre entre sections (042-71355)</u>

Il s'agit des variations de stocks de terrains aménagés, qui sont des enregistrements d'écritures comptables pour un montant de **1 091 648,44 €** relatives au **stock de terrains de la communauté de communes Terre d'Eau.**

<u>Bilan de la section de fonctionnement</u>

A la **fin de l'exercice 2020,** il existe donc un **solde positif de la section de fonctionnement de 36 482,50 €** qui sera reporté au budget primitif 2021 en recettes de fonctionnement.

<u>Section d'investissement</u>

- **<u>Vue d'ensemble de la section</u>**

Chap	DEPENSES	MONTANT
040	*Opérations d'ordre transfert entre sections* *3555- terrains à aménager*	*1 091 648,44 €*
	TOTAL	**1 091 648,44 €**

Chap	RECETTES	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
	TOTAL	**150 000,00€**

<u>Les dépenses d'investissement</u>

Elles se sont élevées en **2020** à **1 091 648,44 €.**

1- **<u>les opérations d'ordre entre sections (040-3555)</u>**

Il s'agit **d'écritures comptables** d'un montant de **1 091 648,44 € € : ce sont des dépenses d'ordre relatives au stock de terrains aménagés pour l'ensemble des terrains situés sur les différentes zones d'activités de la CCTE.**

Il n'y a aucune dépense réelle d'investissement.

<u>Les recettes d'investissement</u>

Elles constituent un **produit global** sur l'exercice 2020 de **150 000 €**

1-**<u>Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)</u>**

En 2020, la seule recette d'investissement enregistrée correspond au versement d'une avance du budget principal de la CCTE d'un montant de 150 000 €, issue elle-même du virement d'un excédent du budget annexe du bâtiment des zones d'activités.

Bilan de la section d'investissement

La section d'investissement affiche donc **à la fin de l'exercice 2020** un **solde négatif** de **941 648,44 €. Le besoin de financement sera donc de 941 648, 44 €.**

****

Un avis favorable a été émis par la commission des finances et le bureau communautaire lors de leur réunion du 8 avril dernier.

Aussi et après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Christian PREVOT, Président de la Communauté de Communes ayant quitté la salle, Monsieur Daniel THIRIAT, Président de séance, propose au Conseil de Communauté d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité ,(59 voix Pour - aucune Abstention – aucune voix Contre)**

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau.**

5/C FINANCES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE - *délibération n° 2021-448 du 15 avril 2021—*

Madame Patricia PECH ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote du compte administratif du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CC Terre d'Eau est ramené à 59.

Avant la présentation des comptes administratifs 2020, Monsieur Christian PREVOT, Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau, conformément aux dispositions règlementaires, propose à Monsieur Daniel THIRIAT, 1er Vice-Président chargé des Finances, de présider la séance. Il précise qu'il quittera la séance au moment du vote du compte administratif 2020.

Monsieur Daniel THIRIAT, 1er Vice-Président, procède alors à la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau.
Les comptes administratifs 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BATIMENTS ZONES ACTIVITES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 227 923,39 €	1 245 321,25 €	2 473 244,64 €
RECETTES	1 369 088,33 €	1 156 642,44 €	2 525 730,77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	141 164,94 €	- 88 678,81 €	52 486,13 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE 002			
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE 001			
RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	141 164,94€	- 88 678,81 €	52 486,13 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		- 937,12 €	
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT		89 615,93 €	

****

Monsieur THIRIAT précise ici qu'il s'agit de la première année d'existence de ce nouveau budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la communauté de commune. En effet, suite à la demande du trésorier l'an dernier, l'ancien budget annexe des zones d'activités de la CCTE, qui regroupait les bâtiments et les zones d'activités a été scindé en deux budgets annexes distincts (HT) :

- Le nouveau budget annexe des zones d'activités - concerne uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrain avec reprise des opérations comptables réalisées depuis 2017 consécutivement à la fusion des deux anciennes intercommunalités sur les zones concernées.

- L'ancien budget annexe des zones d'activités s'appelle désormais budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE (ici détaillé).

Il effectue une présentation détaillée du Compte Administratif 2020 du budget annexe des zones d'activité de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

Section de fonctionnement

- **Vue d'ensemble de la section**

Chap	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général	72 893,16 €
012	Charges de personnel	4294,52 €
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00 €
66	Charges financières	24 903,30 €
67	Charges exceptionnelles	Néant
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections dont :*	*975 832,41 €*
	678- autres charges exceptionnelles	*953 679,11 €*
	6811-dotations aux amortissements des immos corporelles et incorporelles	*22 153,30 €*
	TOTAL	**1 227 923,39 €**

Chap	RECETTES	MONTANT
013	Atténuations de charges	604,11 €
70	Produits des services, du domaine…	28 802,68 €
75	Autres produits de gestion courante	384 103,07 €
77	Produits exceptionnels	955 578,47 €
	TOTAL	**1 369 088,33 €**

Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent une charge globale de **1 227 923, 39 € en 2020.**

1- <u>Les charges à caractère général (11)</u>

D'un montant de **72 893,16** €, les charges à caractère général rassemblent l'ensemble des frais liés à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des terrains y attenant sur les zones d'activités communautaires : frais d'électricité pour l'éclairage public des différentes zones de la CCTE (7985,16 €), alimentation au gaz pour le chauffage de l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie (1080,88 €), l'entretien des espaces verts par la société ID VERDE (9132,19 €), l'entretien et la réfection de voirie sur les zones d'Auzainvilliers, d'Houécourt et de la Croisette à Vittel (3580 €), des frais de maintenance de la mini-station d'épuration d'Auzainvilliers (1920€), les frais d'assurances (2560,69 €), les frais de télécommunications pour l'alarme de la mini-STEP d'Auzainvilliers (257,06 €).

A ces frais s'ajoutent le paiement des taxes foncières sur l'ensemble des zones pour un montant de 13 017 € et le paiement de la taxe d'aménagement liée au bâtiment-relais SETL MAIRE -2L LOGISTICS sur la zone d'activités d'Auzainvilliers.

L'Atelier de transformation de fruit et la miellerie concentrent 31 428 € de crédits liés à son fonctionnement dont 7953 € pour l'acquisition de petits matériels (poches, cartons, gants…) et 19 220 € pour les frais de remboursement à l'agence d'intérim du coût des salariés chargés d'assurer le fonctionnement de l'atelier durant la saison de pressage des fruits.

2- <u>Les charges de personnel (12)</u>

Il s'agit ici d'une dépense de 4294,52 € correspondant au frais lié à l'utilisation de personnel intérimaire pour le fonctionnement de l'atelier de transformation de fruits.

3- <u>Les autres charges de gestion courante (65)</u>

Cette somme correspond au versement d'un excédent du budget annexe des bâtiments des zones d'activités vers le budget principal d'un montant de 150 000 € réalisé à l'automne dernier, somme qui a ensuite été retransférée au budget annexe des zones d'activités de la CCTE pour en diminuer le déficit.

4. <u>les charges financières</u> (66)

D'un montant de **24 903,30 €**, ce montant correspond au r**emboursement des intérêts des emprunts** contractés en 2018 sur dix ans pour la réalisation du **bâtiment-relais SOLOCAP** sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL (**15 091,93 €)**, ainsi que pour celui engagé pour le financement du bâtiment-relais et la plateforme logistique **SETL MAIRE -2L LOGISTICS** sur la zone d'activités d'Auzainvilliers **(9812,17 €).**

5. <u>Les opérations d'ordre entre sections (042)</u>

Ce chapitre d'un montant global de **975 832,41 €** concerne des **opérations d'ordre entre section** :

a) Les **charges transférées des Zones d'Activités** (***écritures d'annulation des stocks antérieurs et transferts des comptes 20,21 et 23***) pour un montant de **953 679,11 €.** On retrouve cette même écriture d'un montant identique en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement.

b) **L'amortissement du bâtiment de l'atelier de transformation de fruits et de la miellerie et de ses équipements** pour un montant de **22 153,30 €.**

<u>Les recettes de fonctionnement</u>

Elles constituent un produit global de **1 369 088,33€** en **2020.** Les **recettes réelles de fonctionnement** -hors opération d'ordre- s'élèvent à **413 509,86 €.**

1-Les atténuations de charges (013)

Il s'agit d'un remboursement d'un montant de 604,11 € émanant du Centre de Gestion suite à un trop perçu d'un salarié en CDD travaillant à l'atelier de transformation de fruit et miellerie qui a démissionné en cours de mois.

2. Les produits du service, des domaines et des ventes

D'un montant de 28 802,68 €, ces produits correspondent principalement au paiement par les usagers de l'atelier de transformation de fruit des frais liés à la transformation de leurs fruits lors de l'utilisation de cet atelier durant la saison (28 368,13 €); il faut y ajouter une recette de 434,55 € correspondant au remboursement de taxes foncières par la SETL MAIRE sur la zone d'activités d'Auzainvilliers et sur la zone d'Houécourt.

3. Les autres produits de gestion courante (75)

Ce chapitre concerne principalement le montant des **revenus des immeubles (loyers)** des différents bâtiments et terrains dont la CCTE est propriétaire pour un montant global de **383 969,47 €** (Nestlé, Altevia, ID Verde, Aximum et SETL Maire pour le bâtiment-relais sur la ZA d'Auzainvilliers, les terrains-relais SETL MAIRE sur la zone d'activité d'Houécourt, la société SOLOCAP pour le bâtiment -relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à Vittel). Les **autres recettes enregistrées** au titre de ce chapitre concernent **divers produits** pour un montant de **133,60 €.**

4. Les produits exceptionnels (77)

Il s'agit d'une part des **charges transférées des ZAC** pour un montant de **955 011,90 €** et d'autre part d'un produit de **566,57** € issu du remboursement de trop-perçu par EDF, GROUPAMA et de l'assurance dommage-ouvrage dans le cadre du dossier du bâtiment-relais SETL MAIRE.

Bilan de la section de fonctionnement

A la fin de l'exercice 2020**,** il existe donc **un solde positif de la section de fonctionnement de 141 164,94 €.**

Section d'investissement

- **Vue d'ensemble de la section**

Chap	DEPENSES	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilées 1641- emprunts en euros	306 066,07 €
21	Immobilisations corporelles	5019,41 €
23	Immobilisations en cours	57,71 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	934 178,06 €
	TOTAL	**1 245 321,25 €**

Chap	RECETTES	MONTANT
10	Dotations, fonds divers et réserves 1068- excédent de fonctionnement capitalisé	180 810,03 €
13	Subventions d'investissements	Néant
040	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*975 832,41 €*
	TOTAL	**1 156 642,44 €**

Les dépenses d'investissement

Elles représentent une dépense de 1 245 321,25 € en 2020.

1.Les emprunts et dettes assimilées (16)

Cette somme d'un montant de **306 066,07 €** correspond au **remboursement du capital des emprunts** souscrits d'une part pour la réalisation du **bâtiment-relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL- emprunt souscrit sur 10 ans en 2018- pour une annuité de 180 000 € et d'autre part pour le **bâtiment-relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activité d'Auzainvilliers -emprunt également souscrit sur 10 ans en 2019- pour une annuité de 126 066,07 €.

2.Les immobilisations corporelles (21)

D'un montant de **5019,41 € en 2020,** ces dépenses correspondent au paiement de **reliquat de notes d'honoraires de l'architecte Fabrice MICALEFF** pour **l'atelier de transformation de fruit** et la miellerie (143,10 €) et du cabinet Eric MULLER pour le bâtiment-relais **SOLOCAP (380,21 €),** sommes auxquelles il convient d'ajouter **l'acquisition de matériel technique et d'outillage** nécessaire au fonctionnement de l'atelier de transformation de fruit et à la miellerie pour un montant de **4496,10 €** (karcher, flexibles, filtres…).

3. Les immobilisations en cours (23)

Cette dépense concerne un **reliquat de facture du cabinet de maitrise d'œuvre Armonie Environnement** dans le cadre de l'aménagement de la **plateforme logistique dédiée à la SETL MAIRE-**2L LOGISTICS sur la zone d'Auzainvilliers pour une somme de **57,71 €.**

4. Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)

Cette somme de 934 178,06 € correspond au déficit de la section d'investissement reporté du budget global des zones d'activités en 2019.

Les recettes d'investissement

Elles constituent en 2020 une recette globale de 1 156 642,44 €.

1.Les dotations, fonds divers et réserve (10-1068)

Ce chapitre concerne les excédents **de fonctionnement capitalisés** (1068) pour un montant global de **180 810,03 €.**

2. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

Ce chapitre intègre ici les écritures **comptables liées aux charges transférées des zones d'activités** pour une **recette globale de 975 832,41 €** (transferts des comptes 21,23,28 et 3555). On retrouve la même opération en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Bilan de la section d'investissement

A la fin de l'exercice 2020, il existe donc **un solde négatif** de la section d'investissement de **88 678,81 €.**

*****

Un avis favorable a été émis par la commission des finances et le bureau communautaire lors de leur réunion du 8 avril dernier.

Aussi et après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Christian PREVOT, Président de la Communauté de Communes ayant quitté la salle, Monsieur Daniel THIRIAT, Président de séance, propose au Conseil de Communauté d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité**, **(59 voix Pour - aucune Abstention – aucune voix Contre)**

- **APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau**

6) FINANCES- BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2020 - *délibération n° 2021-449A du 15 avril 2021***-**

Le Président rappelle que, conformément à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la communauté de communes par elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la communauté de communes, doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Communautaire. Ce bilan est annexé au compte administratif 2020.

Ces opérations immobilières, pour lesquelles la communauté de communes a encaissé ou décaissé des fonds au cours de l'année 2020, sont les suivantes :

Parcelles – situation	**Acquéreur**	**Cédant**	**Montant**
Parcelles sises à MANDRES SUR VAIR Section D907 Lieu-dit « Derrière la Haie » Superficie : 01 ha 74 a 49 ca	**CC TERRE D'EAU**	**Monsieur et Madame Patrick BICHON**	**8724,50 €**
Parcelles zones d'activité de l'ex BA 902 à CONTREXEVILLE – 13 ha 41 a 11 ca AK 84 Remivaux Est- AK 101-110 le Grand Hachu- AL 193-208-209-210- 202-204-207 Le Grand Hachu Sud	**CC TERRE D'EAU**	**Commune de CONTREXEVILLE**	**100 000,00 € ***
TOTAL ACQUISITIONS			**108 724,50 €**
Parcelle ZK 157 lieu-dit « les Mésières » à HOUECOURT contenance : 52a 15ca	**SCI BATIMMO LECLERC**	**Communauté de Communes Terre d'Eau**	**28 682,50 €**
TOTAL CESSIONS			**28 682,50 €**

**le paiement de la globalité de l'acquisition de la zone d'activités de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE (776 868 € HT) a été échéancé sur 7 ans – premier versement en 2019 d'un montant annuel de 100 000 € sur 7 ans et versement du reliquat à l'échéance du 1er janvier 2026 d'un montant de 76 868 € au 1er janvier 2026 pour le solde définitif de la somme due pour cette acquisition.*

Aussi, le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces éléments, **à l'unanimité, (61voix Pour- aucune Abstention- aucune voix Contre), prend acte des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2020.**

7. FINANCES AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2020

7/A -FINANCES- AFFECTATION DU RESULTAT 2020- BUDGET PRINCIPAL DE LA CC TERRE D'EAU-*délibération n° 2021-450 du 15 avril 2021*-

Après lecture du compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Terre d'Eau, l'assemblée délibérante constate

Un résultat de fonctionnement de l'exercice de..... + 389 087,64 €
Un résultat antérieur reporté de ..... + 1 641 366,33 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de ..... + **2 030 453,97 €**
Un résultat d'investissement de l'exercice de .....+ 177 752,28 €
Un résultat d'investissement antérieur de ..... Néant
Soit un résultat d'investissement cumulé de **.....+ 177 752, 28 €**
Un solde des restes à réaliser d'investissement de ..... **– 239 120,52 €**
Soit un besoin de financement de .....**61 368,24 €**

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- article 1068 affectation en investissement : **-61 368,24 €**
- article 002 report à nouveau en fonctionnement **: +1 969 085,73€**

Après avis favorable du bureau émis lors de sa réunion du 8 avril dernier, le Conseil de Communauté », **à l'unanimité (61 voix Pour, aucune voix contre et aucune abstention**),

- **Décide d'approuver l'affectation du résultat 2020 du budget principal de la communauté de communes Terre d'Eau tel que présenté ci-dessus**

- **Autorise son Président à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération**.

7/B -FINANCES- AFFECTATION DU RESULTAT 2020- BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU-*délibération n° 2021-451 du 15 avril 2021*-

Mme Patricia PECH ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote de l'affectation des résultats du budget annexe des zones d'activités de la CCTE est ramené à 60.

Après lecture du compte administratif 2020 du budget annexe des zones d'activités de la Communauté de Communes Terre d'Eau, l'assemblée délibérante constate :

Un résultat de fonctionnement de l'exercice de..... + 36 482,50 €
Un résultat antérieur reporté de ..... Néant
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de .....**+ 36 482,50 €**
Un résultat d'investissement de l'exercice de .....- 941 648,44 €
Un résultat d'investissement antérieur de ..... Néant
Soit un résultat d'investissement cumulé de..... **- 941 648,44 €**
Un solde des restes à réaliser d'investissement de ..... Néant
Soit un besoin de financement de .....**941 648,44 €**

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :
- report en fonctionnement recettes 002 : + **36 482,50 €**

Après avis favorable du bureau émis lors de sa réunion du 8 avril dernier, le Conseil de Communauté », **à l'unanimité (60 voix Pour, aucune voix contre et aucune abstention)**

- **Décide d'approuver l'affectation du résultat 2020 du budget annexe des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau tel que présenté ci-dessus**

- **Autorise son Président à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération**.

7/B -FINANCES- AFFECTATION DU RESULTAT 2020- BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU-*délibération n° 2021-452A du 15 avril 2021***-**

Mme Patricia PECH ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote de l'affectation des résultats du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE est ramené à 60.

Après lecture du compte administratif 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la Communauté de Communes Terre d'Eau, l'assemblée délibérante constate :

Un résultat de fonctionnement de l'exercice de..... + 141 164,94 €
Un résultat antérieur reporté de ..... Néant
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de .....**+ 141 164,94 €**
Un résultat d'investissement de l'exercice de .....**- 88 678,81** €
Un résultat d'investissement antérieur de ..... Néant
Soit un résultat d'investissement cumulé de..... **- 88 678,81 €**
Un solde des restes à réaliser d'investissement de ..... – 937,12 €
Soit un besoin de financement de .....**89 615,93 €**

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :
- article 1068 affectation en investissement : **89 615,93 €**
- report en fonctionnement recettes 002 : **+ 51 549,01 €**

Après avis favorable du bureau émis lors de sa réunion du 8 avril dernier, le Conseil de Communauté », **à l'unanimité (60 voix Pour, aucune voix contre et aucune abstention)**

- **Décide d'approuver l'affectation du résultat 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau tel que présenté ci-dessus**
- **Autorise son Président à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération**.

8. FINANCES –FISCALITE- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021(délibération n°453- 2021 du 15 avril 2021) –

Le Président expose aux conseillers communautaires, pour ce qui concerne l'actualité de la fiscalité directe locale en 2021, que le transfert de la taxe d'habitation des résidences principales à l'Etat, DONT la suppression sera achevée en deux ans pour les foyers non encore exonérés, est acté. Pour la communauté de communes Terre d'Eau, cela va se traduire sur le plan comptable par le versement d'une compensation par l'Etat via l'attribution d'une fraction de la TVA Nationale.

Il explique que, pour tous les contribuables, la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera donc effective à partir de 2023 (suppression progressive sur 3 ans pour les contribuables concernés via une exonération de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023).

Par ailleurs, le taux de la taxe d'habitation, toujours perçue par les EPCI et les communes, pour les résidences secondaires, ou les logements vacants, est figé à hauteur du produit de 2019, soit 3,05% pour la CCTE. S'agissant des autres taux, foncier bâti et non bâti, CFE et TEOM, il n'y a aucun changement.

Les EPCI, comme les communes, retrouveront leur pouvoir de taux concernant la taxe d'habitation hors résidences principales à compter de l'année 2023.

Le Président explique également que la communauté de communes est également impactée par la forte diminution des bases prévisionnelles sur le foncier bâti et de la cotisation foncière des entreprises qui impacte directement les recettes fiscales. Il informe toutefois l'assemblée communautaire que l'Etat attribuera là aussi des allocations compensatrice pour garantir aux EPCI un produit financier similaire.

Pour les taxes additionnelles dont la communauté de communs conserve le pouvoir de fixer les taux, à savoir le foncier bâti, le foncier non bâti, la cotisation foncière des entreprises, le Président propose à l'assemblée délibérante, ainsi que cela a été acté lors du débat d'orientation budgétaire du 18 mars dernier, de reconduire en 2021, les taux votés l'an dernier, tels que présentés dans le tableau ci-dessous. La taxe professionnelle de zone reste quant à elle également fixée à 22,37 %.

Rappel				
Nature taxe	**Bases prévisionnelles 2020**	**Taux 2020**	**Bases prévisionnelles 2021**	**Produit fiscal attendu**
Taxe foncier bâti	25 984 388	1,46 %	**21 716 000**	**317 054 €**
Taxe foncière non bâti	1 457 918	4,14 %	**1 458 000**	**60 361 €**
Cot. Foncière Ent	17 211 026	2,47%	**11 429 000**	**282 496 €**
Fiscalité professionnelle de zone	15 501	22,37 %	**19 300**	**4 317 €**
TOTAL PRODUIT TAXES ADDITIONNELLES				**664 028 €**

Le bureau de la communauté de communes et la commission des finances et de la fiscalité, lors de leur réunion du 8 avril dernier, ont émis un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

Aussi, après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, **le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **décide de reconduire en 2021, les taux identiques à ceux de l'année 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :**

Rappel		**Décision 2021**		
Nature taxe	**Taux 2020**	**Bases prévisionnelles 2021**	**Taux 2021**	**Produit fiscal attendu**
Taxe foncier bâti	1,46 %	**21 716 000**	**1,46 %**	**317 054 €**
Taxe foncier non bâti	4,14 %	**1 458 000**	**4,14 %**	**60 361 €**
Cot. Foncière Ent	2,47%	**11 429 000**	**2,47 %**	**282 296 €**
TOTAL PRODUIT TAXES ADDITIONNELLES				**659 711 €**
Taxe Professionnelle de zone	22,37 %	**19 300**	**22,37 %**	**4 317 €**

9. FINANCES- FISCALITE- FIXATION DES TAUX DE LA TEOM POUR L'ANNEE 2021
(délibération n°454 -2021 du 15 avril 2021) –

Le Président rappelle que par délibération du 12 janvier 2017 (2017/14 et 2017/15), le Conseil de Communauté a institué, suite à la création de la nouvelle communauté de communes Terre d'Eau, en substitution des deux communautés de communes existantes, et au vu de la nécessité d'harmoniser la fiscalité, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire communautaire à taux différencié en fonction du service rendu à l'usager, à savoir un taux de fiscalité de 10,07% sur le territoire des communes de Vittel et Contrexéville et un taux de 8,97% sur le territoire des 43 autres communes rurales. Ce taux est inchangé depuis son institution en janvier 2017.

Par ailleurs, la mise en place de cette taxe a été assortie la même année d'une baisse du taux des autres taxes (habitation, foncier bâti et non bâti, CFE) afin de lisser cette hausse et permettre que cette harmonisation fiscale ne se traduise pas par une hausse de la fiscalité directe locale.

Au vu du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 18 mars dernier**, le conseil a validé le principe de reconduire les taux de TEOM existant, pour l'année 2021, à savoir :**

Nature taxe	Taux 2020	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit fiscal attendu 2021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à taux différencié en fonction du service rendu				
Zone urbaine (communes Vittel et Contrexéville)	**10,07 %**	**10,07 %**	**11 224 224**	**1 130 279,35 €**
Zone rurale	**8,97 %**	**8,97 %**	**5 654 909**	**507 245,33 €**
			16 879 133	**1 637 524,68 €***

produit de la TEOM en 2020 : 1 631 625 € sur des bases de 16 757 907

Il est rappelé que l'an dernier, l'ensemble des postes du service déchets a représenté *(voir le rapport d'orientation budgétaire du 18 mars 2021*) une dépense financière globale de plus de 2 millions d'euros **(2 472 829,08 € toutes sections confondues**). Les **recettes** ont représenté en 2020 la somme de **2 687 319,33 €** et proviennent pour l'essentiel de la **TEOM (1 631 625 € en 2020),** de la **Redevance Spéciale (197 953,04 € en 2020)**, ainsi que des **soutiens au tri** versés par les éco-organismes et Evodia qui ont représenté en 2020 la somme globale de **457 741,29 €.** La légère croissance prévisionnelle du produit de la TEOM en 2021, comparée à 2020, est uniquement due à la **revalorisation mécanique des bases.** Ces recettes intègrent aussi l'emprunt de 400 000 € souscrit sur 7 ans auprès de la Banque Populaire concernant la dotation en bacs jaunes et OMR des foyers.

Le bureau communautaire et la commission des finances, lors de leur réunion du 8 avril dernier, ont émis un avis favorable à cette proposition de reconduction des taux de TEOM existants susvisés.

Aussi, au vu des éléments précités, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité (61 voix POUR sur 61 suffrages exprimés)

Décide de reconduire à l'identique les taux de TEOM votés l'an dernier et inchangés depuis 2017, à savoir **10,07 % sur le territoire des deux communes de Vittel et Contrexéville** et **8,97 %** sur le territoire des **43 autres communes rurales tels que précisés dans le tableau ci-dessus.**

10 FINANCES -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA CC TERRE D'EAU

10.A FINANCES -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA CC TERRE D'EAU *(délibération n°455 -2021 du 15 avril 2021) – documents budgétaires joint en annexes-*

Le Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau, Christian PREVOT, rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 18 mars 2020. Le projet de budget primitif – budget principal – de la CC Terre d'Eau est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

A la demande du Président, Christian PREVOT, le Vice-Président chargé des Finances, Monsieur Daniel THIRIAT, présente les grandes lignes du budget primitif -budget principal- de la CC Terre d'Eau 2021.

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et les recettes, qui caractérisées par leur récurrence, sont destinées à financer ces dépenses.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	3 388 285,79 €			
012	Charges de personnel	891 000,00 €	13	Atténuations de charges	112 000,00 €
014	Atténuations de produits	950 404,00 €	70	Produits de services	232 000,00 €
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €	73	Impôts et Taxes	3 535 000,00 €
065	Charges de gestion courante	326 000,00 €	74	Dotations, Subventions et participations	841 942,00 €
066	Charges financières	14 900,00 €	77	Produits Exceptionnels	1 500,00 €
067	Charges exceptionnelles	1 410,00 €			
068	Dotations aux amortissements et provisions	7 709,00 €	78	Reprise sur amortissements et provisions	7 709,00 €
042	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*920 000,00 €*	*042*	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	119 439,49 €
023	Virement à la section d'investissement	168 967,43 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 969 085.73 €
	TOTAL	**6 818 676,22 €**		**TOTAL**	**6 818 676,22 €**

Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent une charge globale de **6 818 676,22 €** en **2021** (6 717 129,24 € programmés au BP en 2020) soit en nette progression de **101 546,76 €**. Les crédits programmés 2020 ont été réalisés à hauteur de **4 940 279,64** €, soit **73%.**

Les charges à caractère général (011)

Proposées à hauteur de **3 388 285,79 € en 2021**, elles sont en progression de 307 015,79 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2020 (3 081 270 €), soit une hausse de 9 % des dépenses de fonctionnement inscrits à ce chapitre.

Elles constituent le plus gros poste budgétaire de la CCTE, soit **49% des dépenses de la section de fonctionnement.**

Elles comprennent les achats de matière première et fournitures, les prestations de maintenances, de services, d'entretien, de réparations et impôts divers réglés par la communauté de communes.

Il convient de souligner parmi ces **postes relatifs au fonctionnement général de la communauté de communes** l'enveloppe consacrée à l'électricité pour **37 250 €,** qui inclut les dépenses liées au chauffage et à la climatisation des bâtiments suite à l'installation en novembre 2018 d'un système de chauffage par climatisation réversible (**15 000 €).** Parmi ce chapitre, il faut souligner les dépenses prévues en électricité pour l'aire des gens du voyage pour **12 000 €,** certes quelque peu compensées par des aides de la CAF en fonctionnement recettes, mais qui constituent une part importante des dépenses en électricité. La communauté de communes Terre d'Eau a **intégré au 1er janvier 2021 le groupement de commandes constitué pour la communauté d'agglomération du Grand Nancy** afin de pouvoir bénéficier de tarifs plus attractifs en ce qui concerne la fourniture de l'énergie électrique.

Les autres consommations en électricité concernent ensuite les factures liées au bâtiment dont la communauté de communes est propriétaire – trois déchetteries de Remoncourt- ou locataires (Ram à Vittel, Incubateur de start-up à Vittel…

Les dépenses de **combustibles** inscrites (**5000** €) sont uniquement liées au **chauffage du bâtiment abritant l'incubateur de start-up à Vittel.**

Parmi les principales évolutions de ce chapitre figurent notamment la **très forte diminution du chapitre consacré au carburant** du fait de **l'arrêt de la régie déchets ménagers** intervenue au 1er juillet 2020- **58 690 € de crédits programmés en 2019, 30 900 € de crédits programmés en 2020, 3600 € de crédits programmés en 2021, essentiellement pour le compacteur et les dépenses de carburant liées à la location de véhicules pour la navette sanitaire et pour les livraisons de bacs OMR et bacs jaunes.**

Dans le même ordre d'idée, le chapitre **61551 Entretien du matériel roulant** connait également une **très forte variation à la baisse** (**13 000 € de crédits programmés contre 46 750 € en 2019, d**u fait de l'arrêt de la régie et de l'immobilisation des camions à partir du 1er juillet 2020, camions qui vont être revendus.

Les **frais de maintenance** baissent également de plus de **17 000 € en 2021** (91 060 € d'inscription de crédits en 2019 ; **65 650 €** de dépenses prévues pour **l'année 2020** ; **48 000 € au BP 2021)**. Cette baisse est également induite par la restructuration du service des déchets ménagers. Les frais de maintenance concernent les contrats de maintenance des matériels informatiques pour le fonctionnement administratif de la structure (ordinateurs, appareils de reprographie, site internet, logiciels SEGILOG, Orange, Otis pour l'ascenseur, logiciels pour la gestion de l'aire des gens du voyage, Global Infod (AGIDE) pour les bacs pucés ainsi que les entretiens des séparateurs d'hydrocarbure sur les déchetteries de Contrexéville et Remoncourt. Cela concerne également la maintenance du compacteur installé sur la déchetterie de Contrexéville, l'aire de camping-cars de Contrexéville. Cette année, les dépenses inscrites au BP prévoient l'hébergement à distance des opérations de comptabilité de façon à désengorger le serveur de la CCTE et sécuriser la conservation des données comptables.

Parmi les dépenses importantes de ce chapitre figurent celles figurant à l'article **60632 -fourniture de petit équipement** pour la somme de **201 200 €** (132 900 € de crédits programmés l'an dernier et 85 125,56 € de crédits consommés) : la principale dépense inscrite est liée à **l'acquisition de matériel**

liée à la prévention des déchets pour la somme de **131 000 €**(**composteurs individuels, composteurs partagés pour les foyers de la communauté de communes**, composteurs qui seraient ensuite revendus pour la somme de 15 €…). Les autres dépenses principales de cet article sont liées également à la **thématique environnementale** (reconduction de l'opération liée aux **économiseurs d'eau** pour un montant de **26 000 €,** Opération **Trame Verte et Bleue pour 18 000 €, Plan Abeille 1000 €,** acquisition de **sacs pour les biodéchets** à hauteur de **4000 €,** de **sacs jaunes** (rues de Verdun et rues adjacentes de Vittel pour **6000 €** et achat de matériel de **petits équipements pour les trois déchetteries (6000 €).**

Des dépenses de **16 800 €** sont également prévues à l'article **6068** (autres matières et fournitures), principalement constituées pour **15 500 €** pour des actions **en matière de prévention des déchets** - animations au titre du Programme Local de Prévention des Déchets PLPDMA par notre ambassadrice de prévention dont le poste est mutualisé avec la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire à mi-temps.

Le chapitre **611** (**Prestations de Services)** concentre la **grande majorité des charges à caractère général** de la collectivité (**2 475 276€ en 2021 de crédits programmés en 2021** contre **2 336 500 €** en **2020**, soit **73 % des crédits du chapitre 011**).

Les **dépenses de fonctionnement liées aux déchets ménagers** représentent tous postes confondus au **BP 2021** une dépense programmée de **2 680 381,19 €** (2 308 100 € de dépenses programmées au BP 2020 et 1 880 861,02 € de dépenses effectivement réalisées au CA 2020) dont **2 050 300 € inscrits au chapitre 611.**

Ces dépenses concernent les **collectes et traitement des matériaux contenus dans les bennes des trois déchetteries intercommunales** (Suez- ABCDE…) pour **538 950 € de crédits inscrits** au **BP 2021** (488 510 € de crédits inscrits au BP 2020 et 300 516 € de crédits consommés au CA 2020), les **prestations de collecte et traitement des déchets ménagers** (**OMR, biodéchets, cartons professionnels, Verre en Apport Volontaire, Recyclables Secs -Bacs jaunes-, Déchets Verts** pour un montant de **1 747 792 €** sur une année en prestations (marchés avec Suez, Véolia) contre une dépense inscrite au BP 2020 de 1 642 150 € et une dépense réalisée constatée au CA 2020 de 1 462 585 €.

Il faut y ajouter les dépenses liées au **compacteur** (**9900 €),** le **solde des dépenses pour les camions** de la régie avant leur cession au mois de mars pour **17 250 €,** la **cotisation annuelle due à EVODIA** (dépense inscrite de **98 000 €).**

Les dépenses des déchets ménagers inscrites à l'article 611 (chapitre 011) représentent 75,90 % des crédits consacrés aux déchets ménagers au sein du budget primitif 2021 qui s'élèvent à 2 680 381,19€.

L'année 2021 nous permettra d'avoir une vue précise sur le fonctionnement du service des déchets ménagers suite à la restructuration du service, tout en tenant compte également des incidences liées à la hausse du coût de traitement des déchets ménagers destinés à l'incinération et à l'enfouissement avec la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes qui passent de 18 à 31 € la tonne au 1er janvier 2021. **Une évaluation précise sera effectuée en janvier 2022** afin de pouvoir **présenter une photographie réelle du coût des déchets ménagers après restructuration du service** sur une année complète.

Ce chapitre intègre également comme dépense principale le marché liant la communauté de communes Terre d'Eau à la **SPL Destination Vittel Contrexéville pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal- 294 334 € en 2021** contre **440 000** € programmé en **2020** (**19 % des crédits programmés au 611).**

Parmi les autres dépenses principales contenues au 611 figurent notamment les **services à la personne** – gestion **de l'aire des gens du voyage** confiée en délégation à la **SARL L'HACIENDA**

(**60 000 €), portage de repas à domicile avec la société ELIOR (100 000 €),** les **Ateliers Mémoire et Equilibre** avec l'association SIEL BLEU – **2000 €-,** les **ateliers informatiques Seniors** (**convention avec l'association la TOUPIE)** pour l'animation de ces ateliers à hauteur de **7000 €.**

Il faut y ajouter des crédits programmés au titre de la **nouvelle compétence « Mobilité » (30 000 € pour la continuité et le développement du transport à la demande et 15 000 € pour la reprise par l'intercommunalité de la Navette « Navigeaux » entre Vittel et Contrexéville à compter du 1er juillet prochain).**

Le chapitre 611 intégré également des dépenses de **prestations de services** à hauteur de **35 000 € pour le programme pluriannuel « Trame Verte et Bleue »** dans lequel s'inscrit la communauté de communes Terre d'Eau **en faveur de la biodiversité et du développement durable.**

Une somme de **10 000 €** est inscrite à l'article **6132 « Locations Immobilières »** pour la location des **locaux pour le stockage du matériel OM à Auzainvilliers** à la SCI 3TE.

A l'article **6135**- **locations mobilières** – sont inscrits des crédits à hauteur de **17 600 €** essentiellement pour la **location d'un véhicule au Super U** pour l'organisation de la **navette vaccination** et **6100 €** pour la **location de matériel de spectacle** pour l'organisation du **Festival Histoire d'En Rire.**

A l'article **615 221** (**Entretiens de Réparations Bâtiments Publics** est inscrite la somme de **24 000 €** consacrée à des dépenses liées à des **travaux de réparations et d'entretien des déchetteries de Remoncourt (3000€) et Vaudoncourt (5000 €) et Contrexéville (6000 €), auxquelles il faut ajouter des dépenses de 10 000 € liées aux travaux de réparation et d'entretien des locaux administratifs de la CCTE.**

Une dépense de **14 300 €** est inscrite à **l'article 61521 -Terrains-** pour des **travaux d'aménagement de terrains sur les déchetteries de Remoncourt, Vaudoncourt et Contrexéville,** mais surtout à **l'ISDI de Contrexéville** pour **10 000 €.**

Cette année figure encore des **dépenses liées à l'entretien du matériel roulant (article 61551**) qui concernent principalement **l'entretien des camions de la régie des déchets ménagers,** qui ont été cédés en mars 2021 (contrôle technique, changement de batteries et clignotants pour un montant cumulé de **4900 €,** auquel il faut ajouter une provision de 500 € pour l'entretien du véhicule électrique de la CCTE, soit une dépense programmée à cet article de 5400 €.

Ces dépenses ont considérablement diminué (- 8000 € en comparaison avec l'année 2020) du fait du passage en prestation pour les déchets et ne comportera à terme que l'entretien du véhicule administratif de la CCTE.

Une somme de **19 000 €** est également prévue à l'article **61558** pour les **autres biens mobiliers**, ligne pour laquelle sont programmées des dépenses d'un montant de **2000 €** en prévision du **remplacement d'un photocopieur,** de **1000 €** pour **l'aire des gens du voyage,** de **14 000 €** pour des **opérations** dans les **déchetteries intercommunales (nettoyage des séparateurs hydrocarbures, réparations de barrières, nettoyage des bassins à la déchetterie de Contrexéville et nettoyage des fosses) et 2000 €** pour le **compacteur.**

Le compte **617** (études et recherches) recense **48 000 €** de crédits dont **32 000 €** de cotisations à **l'EPTB Meurthe et Madon** incluant la part travaux et études, une dépense de **6000 €** de frais d'études pour le fonctionnement global de la communauté de communes et l'inscription de crédits pour une **étude à réaliser sur la nouvelle compétence mobilités** pour **10 000 €** en 2021.

Des **frais d'honoraires** sont inscrits pour la somme de **7300 €** et correspondent à la convention passée avec le **cabinet d'avocats ACD (Maitre CUNY à EPINAL)** pour **l'accompagnement en conseil juridique de la CC TERRE D'EAU.** Ce changement de contrat en matière de conseils juridique

nous économise 5000 € par an, comparé à la société SVP, qui était jusqu'à l'an dernier le conseil et assistance juridique de la collectivité.

Des crédits d'un montant d**e 10 000 €** ont été positionnés pour l'organisation du **forum économique** coorganisé chaque année par la communauté de communes en association avec **ECOPLAINE** dans le cadre des actions favorisant des synergies dans le cadre du développement économique dans la Plaine (article 6233).

Afin de favoriser la **communication de la communauté de communes** dans le cadre de la réalisation de ces actions, des crédits de **37 250 €** ont été programmés au titre de l'article **6236** (catalogues et imprimés) et **10 000 €** dans le cadre de l'article **6237 (Publications)** prévoyant notamment la réalisation de **deux éditions du «Mag » de la CCTE**, des crédits d'un montant de **25 000 €** dans le cadre des actions de **communication pour l'optimisation de la collecte sélective et au titre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets** auquel adhère notre collectivité en partenariat avec EVODIA et la communauté de communes Mirecourt Dompaire. D'autres actions de communication prévues concernent le nouveau dispositif « **Trame Verte et Bleue** » **(4200 €),** la culture, le transport à la demande, les actions relatives à l'économie d'eau, ainsi que la communication relative aux diverses autres compétences de la CCTE.

Une enveloppe budgétaire de **30 800 €** est inscrite au compte 6247 pour **l'activité du transport à la demande,** dont une extension du service est envisagée.

Le compte **6281** (**concours divers et cotisations**) concentre **63 020 €** de crédits budgétaires dédiés

Il intègre notamment la cotisation à la **Mission Locale (20 000 €),** les cotisations dues à **l'EPTB Meurthe et Madon (4000 €)** et **EPTB Meuse** (**11500 €),** ainsi que la cotisation prévue pour la création de **l'Agence Régionale de Développement Economique (19 000 €)**, la convention avec le Conseil Départemental pour la **Malette Numérique** et le **service civique culture** avec la cotisation à la Ligue de l'Enseignement **(3020 €).**

L'article **62 875** concentre **74 420 €** de crédits programmés dont **38 000**€ de dépenses de **location et de remboursement de travaux à la commune de Vittel** pour la **mise en place de l'incubateur de start-up à Vittel, 10 000 €** de remboursement à la ville de Vittel pour la mise à disposition de personnel à la Maison **France Service** à Vittel (2ème personne à hauteur de 8H/semaine), le **remboursement à la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire** du poste mutualisé de notre **agent de prévention** (poste partagé à 50 % pour une dépense de **20319 €),** le remboursement à la ville de Contrexéville des dépenses engagées dans le domaine culturel avec le **CEDEM** (éveil à la musique dans les écoles de la CCTE) pour **3600 €** et le remboursement à la ville de Vittel de **2500 €** pour la **mise à disposition des locaux annexes du RAM à VITTEL.**

Un des autres comptes majeurs de ce chapitre est également le compte **6288** – **autres services extérieurs-** qui représentent une enveloppe de **83090 €.** Parmi les nombreuses opérations financées dans le cadre de ce compte figurent les enveloppes budgétaires dédiées à la culture (**22 250 € prévus à cet article sur une dépense culture programmée de 40 300 € avec l'inclusion des différents chapitres budgétaires dédiés),** au sport (**30 000 €** dont 10 000 € pour les actions en collaboration avec l'OMS de Contrexéville pour la diffusion et la promotion des activités sportives en milieu rural et 20 000 € pour le financement d'actions à portée régionale ou départementale. Par ailleurs, des crédits de **10 000** € sont programmés en cas de partenariat dans le cadre d'une manifestation d'envergure nationale tel qu'en 2019 notre participation dans le cadre des championnats de France de cross-country.

Sont également inscrites à ce compte des dépenses relatives au financement d'opérations contenues dans le programme environnemental « **Trame Verte et Bleue »** pour **7200 €,** d'actions de sensibilisation environnementale pour **économiser l'eau** en collaboration avec la Vigie de l'Eau pour **3000 €,** des **dépenses pour le services déchets à hauteur de 8000 €** (lavage des camions, parking et surveillance des camions, prestataires pour le recyclage des pneus, partenariat pour l'animation d'opérations liées à la prévention des déchets….), la **distribution via un prestataire privé des éditions du magazine de la CCTE** sur l'ensemble du territoire (**2600 €).**

2) <u>les charges de personnels et les frais assimilés (012)</u>

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales y afférentes.

Sa masse totale 2021 est de **891 000 €** (994 834 € inscrits au BP 2020 et 798 160,51 € de crédits consommés constatés au sein du CA 2020). Les crédits **2020** ont été consommés à hauteur de **798 160, 51€,** soit 79,90%.

Ces charges budgétaires sont inscrites **en baisse de 103 000 € sur l'année 2021** afin de tenir compte du départ en détachement sur l'année complète des ripeurs et chauffeurs de l'ancienne régie des déchets ménagers qui s'est arrêtée au 1er juillet 2021.
Il faut toutefois noter qu'au sein de cette enveloppe de 891 000 €, **il reste une masse budgétaire de 95 000 €** consacrée au paiement sur 18 mois (6 mois 2020 et 12 mois 2021) des **cotisations retraites employeurs des agents détachés** au sein de SUEZ Environnement qui ne peut en tant que structure d'accueil les régler directement. **La CCTE règle ces cotisations, qui lui sont ensuite intégralement reversées par SUEZ ENVIRONNEMENT au centime près**. Une recette sera donc inscrite au BP 2021.

L'enveloppe budgétaire 2021 intègre en sus du personnel déjà en poste pour les différentes missions assumées par la communauté de communes l'an dernier le **recrutement sur une année complète d'un gardien de déchetterie à hauteur de 30H/semaine en contrat à durée déterminée via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sur la déchetterie de Vaudoncourt** suite à la reprise en régie de cette déchetterie depuis le 1er janvier.

Parallèlement il a été décidé de recruter également **un agent de déchetterie pour une durée horaire équivalente (30 heures hebdomadaires sur la déchetterie de Remoncourt)** via également un contrat à durée déterminée par le Centre de Gestion précité. En plus de leurs missions d'accueil précité, ces agents de déchetterie devront assurer l'entretien et le nettoyage des sites, venir en appui du fonctionnement de la déchetterie de Contrexéville et assurer également des taches techniques pour le bon fonctionnement du service des déchets ménagers.

Les crédits budgétaires précités ont également **intégré la création à compter du 1er janvier 2021 d'un poste d'adjoint technique à temps complet à la déchetterie de Contrexéville** (poste de second gardien qui était pourvu par un contrat à durée déterminée 7 mois sur 12 depuis plusieurs années) avec pérennisation de l'employé affecté sur ce poste. Il est également prévu des crédits budgétaires pour **pourvoir au remplacement de ces salariés durant les congés notamment d'été** et pour pallier aux éventuelles absences des agents des déchetteries, ainsi que pour le **remplacement d'une salariée à la gestion administrative du service déchets durant son congé maternité**.

Les crédits prévisionnels intègrent également le **passage à 0,8 ETP de la seconde adjointe d'animation, recrutée l'an dernier au Relais Assistants Maternels sur un poste à 0,5 ETP,** et qui devra **assurer à compter de l'année 2021 des fonctions de coordinatrice de la Convention Territoriale Globale** que la CCTE doit mettre en place en lien avec ses communes adhérentes sur le territoire **en faveur de la politique de la petite enfance et de la famille,** ceci afin notamment de permettre aux communes adhérentes de pouvoir continuer à percevoir les aides financières de la CAF.

Il est également prévu des marges budgétaires pour recruter un service civique et un poste d'agent supplémentaire en cas de besoin.

Les dépenses intégrées à ce chapitre prennent en considération les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel tel que le gel du point d'indice de la fonction publique territoriale, la dernière mise à jour des grilles indiciaires liées au Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), le glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant aux avancements de grade, d'échelon et à la promotion interne, le dispositif d'exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires institué depuis le 1er septembre 2019 et diverses mesures

réglementaires intégrées dans le projet de loi de finances 2021 telles l'augmentation du SMIC, le versement d'indemnités différentielles et d'indemnités de précarité pour les contrats inférieurs à un an.

3) **les dépenses fiscales -atténuations de produits (014)**

Elles correspondent à la **contribution de la CCTE au FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour un montant de **400 400 €** en 2021- dépense équivalente à celle de 2020, au **FPIC** (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales) à hauteur prévisionnel de **420 000 €** et à la **Contribution pour le Redressement des Finances Publiques** (CRFP) pour un montant de **130 000 € (**contribution de l'année 2020 dont le prélèvement a été instauré en janvier 2021 **et la contribution due au titre de l'année 2021, soit 65 000 €/an),** soit un montant global de dépenses programmées à ce chapitre de **950 404€.**

Ces dépenses fiscales programmées pour 930 400 € au BP 2020 ont été réalisées à hauteur de 810 575 €, soit 87 %, compte-tenu du non prélèvement sur l'année 2020 de la contribution sur le redressement des finances publiques qui sera récupéré sur l'année 2021.

4) les dépenses imprévues (022)

Un montant de **150 000 €** a été inscrit au titre du chapitre 22 pour des dépenses imprévues tel que le prévoit la règlementation.

5) Les charges de gestion courante (065)

Elles s'affichent à hauteur **de 326 000 €** au budget primitif 2021 et comprennent outre **les indemnités versées aux élus (109 000 €),** les cotisations y afférentes (39 000 €) et les crédits formations (6000 €), la **cotisation versée au PETR de la Plaine des Vosges (35 000 €),** les nouvelles **aides à l'immobilier d'entreprises (35 000 €) et à l'immobilier touristique (25 000 €)**au titre de cette compétence exercée en partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre d'une délégation de compétences, la **reconduction des subventions versées à EcoPlaine dans le cadre du partenariat noué avec cette association au service du développement économique territorial (42 000 €)**, la **reconduction du dispositif incitatif d'acquisition de vélos électriques au titre de la compétence mobilités (20 000 €)** et une dépense liée à l'entretien des sentiers de randonnée avec une association compétente pour 2000 €.

6) **les charges financières (66)**

Elles ont trait aux **intérêts des emprunts** souscrits par la CCTE pour le financement des déchetteries de Contrexéville et de Remoncourt et pour l'acquisition de bacs roulants sur le territoire de l'ex CC Vittel Contrexéville, ainsi que pour le nouvel emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire sur 7 ans pour la dotation des foyers communautaires en bacs jaunes et bacs OMR pour un montant de 400 000 €.Elles représentent en 2021 une somme de **14 900 €.**

7) les charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre pour une dépense prévisionnelle de 1410 € concerne d'une part une dépense exceptionnelle concernant l'aire des gens du voyage en 2020 pour un montant de 410 € et d'autre part l'annulation d'un titre concernant les déchets ménagers pour une somme de 1000 € sur l'exercice 2020.

8) les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (68)

Il s'agit de provisions pour lesquelles la Trésorerie, qui a constaté dans ses écritures des restes à recouvrer pour un montant de 7709 €, a demandé à la Communauté de Communes de prévoir une dépense dans ses écritures au titre des risques d'impayés. On retrouve cette écriture comptable tant en dépenses qu'en recettes.

9) les opérations d'ordre entre section (042)

D'un montant total de **920 000 €, ces écritures comptables** sont des **dotations aux amortissements.** Elles sont **inscrites au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement** et se retrouvent **au chapitre 040 en recettes d'investissement.**

10) le virement à la section d'investissement (023)

Il s'agit de sommes inscrites pour **l'équilibre du budget entre les sections de fonctionnement et d'investissement** d'un montant total de **168 976,43 €** au compte 023 que l'on retrouve ensuite au compte 021 en recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont programmées à hauteur de **4 849 590,49 €** - hors **excédent reporté** des exercices précédents d'un montant de **1 969 085,73 €** - qui en s'ajoutant à ce produit, porte **les recettes totales de fonctionnement à 6 818 676,22 €.**

1) Les produits des services et domaines (070)

D'un montant global de **232 000 €** inscrits au BP 2021, ils rassemblent à la fois le produit financier lié à la **redevance spéciale** due par les professionnels et les collectivités au titre du service de collecte des déchets ménagers résiduels pour un montant de **110 000 €,** déduction effectuée de la différence due entre la TEOM et la Redevance Spéciale, les versements effectués par les usagers bénéficiaires du service de **portage de repas à domicile** en liaison froide (**90 000 €)**.

Les autres recettes de ce chapitre concernent également d'une part des **remboursements à percevoir des communes membres de la CCTE dans le cadre de la commande groupée de masques et gel hydroalcoolique** effectuée pendant la crise sanitaire en 2020 pour un montant de **20 000 €** et la **contribution apportée par la ville de Vittel** pour le **démantèlement des bacs dans les locaux d'Hydro France** à Vittel pour un montant de **2300 €.**

Il faut y ajouter des recettes à percevoir pour les **participations des usagers en vue de l'acquisition de composteurs de déchets** pour un montant de **5000 €** et pour l'acquisition **d'économiseurs d'eau** pour **1500 €, ainsi qu'une recette prévisionnelle de 200 € à l'ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes à Contrexéville).**

2) Les impôts et taxes (73)

Il constitue le **principal poste de recettes de la communauté de communes (51,7 %)- 3 535 000 €** - et est essentiellement constitué du **produit des contributions directes locales** – taxes foncières et cotisation foncière des entreprises (**790 000 €)** et de la compensation intégrale par l'Etat du produit de la taxe d'habitation par **l'attribution d'une fraction de la TVA Nationale (600 000 €)** pour un montant prévisionnel de **1 390 000 €.** Il convient de rappeler que ce produit est calculé sans augmentation des taxes, mais intègre la revalorisation des bases prévisionnelles fournies par les services de la trésorerie.

A ce produit s'ajoute la recette de la **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour un montant estimé de **290 000 € pour l'année 2021**, celui de la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), prévue également à hauteur de **1 600 000 €** dans le BP 2020, d'un **reversement du FPIC** à hauteur de **5000 €,** ainsi qu'une recette de **5000 €** au titre des **autres impôts locaux ou assimilés.**

Les recettes fiscales ont été établies en tenant compte d'une part de la réforme de la taxe d'habitation dont les effets entrent pleinement en vigueur en 2021 avec l'attribution d'une fraction de la TVA

Nationale, en tenant compte de la **diminution des bases du foncier bâti** et de la **cotisation foncière des entreprises,** qui va minorer le produit issu des impositions locales, même s'il y aura versement de compensation par l'Etat.

Ce chapitre intègre également **le reversement par les villes de Vittel et Contrexéville du produit brut des jeux du casino** à hauteur de **237 000 €** pour le financement des activités de l'office de tourisme intercommunal confié en délégation de gestion à la **SPL Destination Vittel Contrexéville.**

Il convient d'y ajouter une **recette de 8000 €** perçu chaque année par la CCTE de la part de la **société des courses hippiques de Vittel.**

3) **<u>Les dotations et participations</u> (74)**

Elles sont programmées à hauteur de **841 942 €** au titre du projet de **budget primitif 2021** (une recette de **900 432,19 €** a été perçue en **2020** au titre de ce chapitre et des crédits avaient été programmés à hauteur de 793 095,77 € au BP 2020).

La communauté de communes Terre d'Eau étant à nouveau éligible depuis deux ans à la **dotation d'intercommunalité,** elle a perçu une recette de **115 343 € en 2020** et une **recette de 115 000** € a été **reconduite au BP 2021.**

Au titre des compensations, suite à la r**éduction des bases de la taxe sur le foncier bâti et des bases de la cotisation foncière des entreprises**, il est prévu l'attribution **de compensation** au titre de la CFE de **74 571 € et de 77 571 €** au titre de la taxe foncière (articles 74 834 € et 74 835- dotations de compensation)

A cette somme viennent s'ajouter le versement de différentes dotations tels le **versement de la dotation de compensation des groupements de communes** (**35 000 € de recettes programmées**), des **dotations de compensation de la taxe d'habitation (20 000 €),** du **Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle pour 17 000 €, de la taxe foncière pour 3000 €.**

Ce chapitre est également composé pour une part importante des **soutiens au tri versés par les éco-organismes et EVODIA** estimé à **358 100 €,** de **44 000 €** d'aides financières de la CAF pour le fonctionnement du **RAM** (Relais Assistants Maternels), de **17 000 €** de la **CAF** pour la gestion de l'Aire des Gens du Voyage, de **9600 € de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse** pour le cofinancement de **l'étude Trame Verte et Bleue,** réalisée par les élèves ingénieurs d'AgroParisTech, de **30 000 € de l'Etat via le FNADT** pour l'aide à l'ingénierie de **France Services**

La Communauté de Communes attend également au titre de ce chapitre le versement d'autres subventions parmi lesquelles :

- **réalisation d'actions culturelles** (**2000 € du Conseil Départemental** pour le festival **Histoire d'En Rire, 1000 € de la SACEM pour le festival musical**
- **actions liées aux économiseurs d'eau** : **17 600 €** des fonds européens **LEADER**
- **le financement d'opérations incluses dans le programme Trame Verte et Bleue pour 39 600 € et dans le Plan Abeille pour 1500 €**

Les recettes issues de ces produits sont inscrites respectivement aux articles 74758 (autres groupements pour 341 100 € et 7478 – autres organismes- pour 129 700 €.

4) <u>Les produits exceptionnels</u> (77)

Ils sont constitués d'un produit de 1500 € issue de la **vente du « mulet » de la régie des déchets ménagers.**

5) les atténuations de charges (013)

Ces recettes d'un montant global de **112 000 €** consiste d'une part au **remboursement par SUEZ des cotisations retraites avancées par la CCTE dans le cadre de la procédure de détachement des agents ripeurs et chauffeurs** (6 mois de l'année 2020 et 12 mois de l'année 2021) pour la somme de **95 000 €** et d'un **remboursement par les assurances du personnel consécutif à l'absence d'un adjoint administratif au service déchets** sur une période prévisionnelle de 7 mois suite à une maternité pour un montant prévisionnel de **17 000 € .**

6) les reprises sur provisions (78)

Il s'agit d'une **écriture identique à celle effectuée en section de fonctionnement dépenses à hauteur de 7709 € à l'article 68 -dotations aux provisions**. En effet, la Trésorerie a constaté dans ses écritures comptables des restes à recouvrer pour un montant de 7709 € et a demandé à la communauté de communes d'inscrire les écritures correspondantes relative à ses produits à recouvrer.

7) Les opérations d'ordre entre sections (042)

Inscrites pour un montant de **119 439,49 €**, elles correspondent à la **quote-part des subventions d'investissement -**amortissement des subventions.

8) l'excédent reporté (002)

D'un montant de **1 969 085,73 €** il provient des **excédents de fonctionnement** constatés en fin d'exercice au titre du compte administratif de la communauté de communes Terre d'Eau en 2019.

Section d'investissement

La section d'investissement comprend d'une part les propositions budgétaires correspondant aux recettes et dépenses nouvelles d'équipement de l'exercice, ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Vue d'ensemble de la section

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
16	Emprunts	154 000,00 €	024	Produits de cession	170 000,00 **€**
20	Immobilisations incorporelles	330 400,00 €	1068	Dotations, Fonds Divers *Dont Excédent de fonctionnement capitalisé et TVA*	161 368,24 €
204	Subventions d'équipement versées	647 980 ,00 €	10222	*Dont FCTVA*	*100 000,00 €*
21	Immobilisations corporelles	364 108,00 €	13	Subventions d'investissement	581 626,00 €
27	Autres immobilisations financières	324 665,94 €			
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	119 439,49 €	*040*	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*920 000,00 €*
	Sous-total des dépenses d'investissement	1 940 593,43 €		*Sous-total des recettes d'investissement*	*1 832 994,24 €*
	Restes à réaliser	282 835,06 €		Restes à réaliser	43 714,54 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	168 967,43 €
			001	Excédent de fonctionnement reporté	177 752,28 €
	Total des dépenses	**2 223 428,49 €**		**Total des recettes**	**2 223 428.49€**

Les dépenses d'investissement

Elles constituent une dépense programmée de **2 223 428,49 € en 2021,** dont **282 835,06 €** de **restes à réaliser** de l'année antérieure, soit une **dépense réelle de l'exercice** de **1 940 593,43 €.** Ces dépenses d'investissement sont supérieures à celles programmées l'an dernier (2 009 926,35 € de crédits programmés au BP 2020), soit un accroissement de 213 502,14€ (10,6%).

1) les emprunts (16)

Le chapitre 16 concerne le **remboursement du capital des emprunts** contractés par la communauté de communes, ce qui représente une somme prévisionnelle en 2021 de **154 000 €.** Il correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits antérieurement par la CCTE pour la **réalisation des déchetteries de Contrexéville (62 500 €) et de Remoncourt (18 000 €),** mais aussi pour **l'acquisition de bacs roulants pour les déchets ménagers** sur le territoire de l'ex-CC Vittel-Contrexéville **(16 000 €).** Depuis cette année, il intègre également **le remboursement du capital de l'emprunt** souscrit auprès de la Banque Populaire de Lorraine **pour l'acquisition des bacs jaunes et des bacs OMR** en 2020 dans le cadre de la réorganisation de la pré-collecte des déchets ménagers **(annuité de 57 500 € pendant 7 ans).**

2) les immobilisations incorporelles (20)

Elles constituent une nouvelle dépense de **330 400 €** qui intègre principalement :

- Le paiement du **suivi-animation du PIG HABITAT** à l'association CAMEL chargée de sa mise en œuvre pour un montant de **50 000 €**
- La réalisation d'études dans le cadre de la **compétence GEMAPI** déléguée à l'EPTB MEUSE pour les dossiers **HEBMA** et **AGEC Contrexéville** d'un montant de **130 000 €**
- La réalisation de **prestations et d'études** pour la **Trame Verte et Bleue** – volet gestion des milieux aquatiques- pour un montant programmé en 2021 de **140 400 €**
- Les frais liés à la cession de droits d'utilisation et à l'hébergement sur le serveur de SEGILOG des données comptables de la CCTE suite à la saturation du serveur de la CCTE pour un montant de **10 000 €.**

Il faut y ajouter des **crédits reportés** d'un montant de **20 593 €** pour le paiement du suivi-animation du PIG HABITAT à l'association CAMEL.

3) Les subventions d'équipement versées (204)

D'un montant total de **647 980 €,** elles correspondent d'une part aux crédits inscrits par la communauté de communes pour l'attribution d'aides (part communauté de communes et avances de la part Région et Département) aux habitants bénéficiaires du **PIG HABITAT (200 000 €)**, d'autre part aux **aides accordées aux artisans et commerçants du territoire** dans le cadre de l'opération **OCMR FISAC (200 000 €) avec avance également de la part régionale et de l'Etat).**

Enfin l'autre dépense conséquente de ce chapitre est constituée par le **versement à la Région GRAND EST par la communauté de communes de sa participation à la mise en place de la Fibre Optique** sur son territoire pour un montant de **230 180 €** (3ème année de versement sur le plan pluriannuel de 5 ans).

Il faut également y ajouter dans le cadre du contrat de territoire conclu avec le Conseil Départemental des Vosges le **versement d'une subvention** d'un montant de **17 800 €** à la ville de VITTEL correspondant à **5 % du montant prévisionnel HT du projet** de création d'une carrière et de parcours olympique au **Centre Equestre.** Cette contribution est compensée en section recette par le versement d'un fonds de concours de la ville de Vittel d'un montant équivalent.

Enfin il convient de préciser l'existence de **151 664 € de crédits reportés** au titre de ce chapitre :

- **121 664 €** de crédits reportés au titre du **PIG HABITAT**
- **30 000 €** de crédits reportés dans le cadre de l'**opération FISAC (OCMR)**

4) <u>les immobilisations corporelles</u> (21)

Programmées par la communauté de communes, à hauteur de **364 108 € de crédits nouveaux,** auxquels il faut **ajouter des crédits reportés de 110 578,06 €,** ces dépenses d'investissement concernent principalement **:**

- **L'aménagement de l'auvent à la déchetterie de Remoncourt** : **60 290,61 €** de crédits reportés
- La **programmation de crédits nouveaux** pour la **réalisation d'investissements et d'équipement dans les déchetteries intercommunales** pour un total de **49 000 €** :

  - **20 000 € à la déchetterie de Contrexéville** (garde-corps, aménagement terrain, signalétique EVODIA, vidéosurveillance, remplacement ordinateur fixe et imprimante)
  - **12 000 € à la déchetterie de Remoncourt** (signalétique EVODIA, vidéosurveillance, fermeture espace Minos…)
  - **17 000 € à la déchetterie de Vaudoncourt (**signalétique Evodia, vidéosurveillance, acquisition de matériel pour l'entretien de la déchetterie)

- **L'inscription de 42 000 € de crédits d'investissements pour le service déchets** ménagers dont **12 000 € pour l'acquisition de deux bornes PAV biodéchets** pour une expérimentation à **Mandres sur Vair.**

- L'aménagement de **nouveaux sentiers de randonnées** pour un montant de **30 000 €** et un reliquat de **crédits reportés de 15 510 €**

- **L'agencement** (équipement mobilier et informatique) **d'une antenne du Conservatoire National des Arts à Métiers** à la Villa SIMON à VITTEL pour une dépense de **80 000 €** dans le cadre de leur projet d'implantation sur le territoire

- La **première tranche d'aménagement du projet HEBMA** dans le cadre de l'exercice de la **compétence GEMAPI (**participation de la CCTE de **20 208 €** /an pendant 3 ans)

- **Les dépenses inscrites dans le cadre de l'opération Trame Verte et Bleue pour un montant de 17 400 € :** 10 400 € volet trame bleue (milieux aquatiques) et 7000 € pour la plantation d'arbres et de haies pour le verger conservatoire à Auzainvilliers**.**

- **La réalisation d'investissements à l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 32 329 € de crédits reportés et 5000 € de nouveaux crédits, soit une enveloppe de 36 503 € :**

  . 7024 € de crédits reportés -barrière automatique, vidéoprotection et signalétique
  . 19129 € de crédits reportés -plantation de haies et clôture
  . 5450 € de crédits reportés et 5000 € de nouveaux crédits : coffret électrique étanche
  . 726 € de crédits reportés pour du mobilier

- **Les investissements pour la Maison France Services (MSAP)** pour un montant prévisionnel de 6000 **de nouveaux crédits et 1044 € de crédits reportés €** (agencement bureaux, mobilier, volet roulant…)

- **L'acquisition de matériel pour le RAM (500 € de nouveaux crédits et 409 € de crédits reportés)**

- La programmation de **3000 € de nouveaux crédits** pour l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables dans le cadre du **fonctionnement de l'atelier informatique seniors** animé par la Toupie

- La programmation de **1500 € de crédits pour l'aire de camping-car de Contrexéville**

- **La réalisation de travaux et d'équipements au sein du bâtiment administratif de la communauté de communes : 82 000 € de nouveaux crédits et 1000 € de crédits reportés** : remplacement des portes d'accueil du rez de chaussée -40 000€- mise aux normes de l'ascenseur -9000 €- l'installation d'un nouvel écran et équipement de vidéo-projection à la salle du conseil communautaire et le renouvellement de 3 PC fixes – 25 000 € - des crédits de 2000 € pour du matériel de bureau

- **L'acquisition d'un nouveau véhicule pour le fonctionnement des services de la communauté de communes pour 30 000 €**

5) Les immobilisations financières (27)

Il s'agit ici du versement d'une **avance du budget principal au budget annexe des zones d'activités de la Communauté de Communes pour un montant de 324 665,94** € afin de **diminuer le déficit de ce budget annexe dans l'attente des produits issus de la vente des parcelles** et de diminuer le montant de l'emprunt d'équilibre à souscrire.

6) Les opérations d'ordre entre sections (040)

D'un montant de **119 139,49€,** ces **écritures comptables** correspondent à **l'amortissement des subventions.** Elles sont inscrites au compte 040 en dépenses d'investissement et se retrouvent au 042 en recettes de fonctionnement.

Les recettes d'investissement

Elles constituent une recette programmée de **2 223 428,49 € en 2021** dont **43 714, €** de **restes à réaliser** de l'année antérieure, soit une **dépense réelle de l'exercice** de **2 179 713,75 €.**

1. Les dotations, fonds divers et réserves (10- 1068)

Il s'agit d'une part de **l'excédent de fonctionnement capitalisé** constaté à la clôture de l'exercice 2019 d'un montant de **61 368,24 €** et affecté en recettes d'investissement au compte 1068. Par ailleurs au vu des dépenses d'investissements envisagées, il est prévu le **remboursement du FCTVA** à hauteur de **100 000 €.** Ce chapitre concentre donc **161 368,24 €** de recettes nouvelles.

2. Les subventions d'investissement (13)

D'un montant global de **581 626 €, auquel il faut ajouter 43 714,54 € de produits reportés,** elles proviennent essentiellement des subventions attendues au titre du **PIG HABITAT -131 700 € de crédits nouveaux** - (Etat: 23 000 € /Région: 90 000 € et Département : 18 700 €) auxquels il faut **ajouter une recette reportée du conseil départemental de 18 714,54 €,** du **Plan Trés Haut Débit Fibre Optique** (remboursement par le Département de 70% des sommes réglées annuellement par l'intercommunalité à la Région) soit **161 126 €,** de **1000 € au titre du** Plan Abeilles, de la **Région (75 000 €) et de l'Etat (65 000 €)** dans le cadre du programme **OCMR FISAC** à hauteur de **160 000 €.**

Des recettes sont également attendues de la **DETR** pour les **aménagements de l'aire des gens du voyage (15 000 €),** de l'auvent **de la déchetterie de Remoncourt (crédits reportés de 2020 pour 25 000 €),** ainsi que pour les **sentiers (5000 €).**
Enfin la communauté de communes prévoit des subventions attendues dans le cadre des investissements programmés dans le projet pluriannuel **Trame Verte et Bleue** en faveur de la biodiversité pour un montant de **90 000 €.**

La ville de VITTEL apporte un **fonds de concours à la Communauté de Communes Terre d'Eau d'un montant de 17 800 €** concernant les investissements qu'elle engage au **Centre Equestre** et pour lesquels la communauté de communes lui apporte une subvention de 17 800 € dans le cadre du contrat de territoire avec le Conseil Départemental des Vosges.

3. <u>Les produits de cession</u> (024)

Ils sont constitués à hauteur de **170 000 €** du produit des recettes issues de la **vente des quatre camions de la régie des déchets ménagers.**

5) <u>les opérations d'ordre entre sections</u> (040)

Il s'agit d'écritures comptables d'un montant de **920 000 €** relatives à **l'amortissement des immobilisations** inscrites en recettes d'investissement au **compte 040.**

6) <u>le virement de la section de fonctionnement</u> (021)

Cette recette correspond au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de **168 967, 43 €** pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement entre elles.

7) <u>le solde d'exécution reporté</u> (001)

Ce chapitre concerne le **report de l'excédent de la section d'investissement constaté** en clôture de l'exercice 2020 pour un montant de **177 752,28 €.**

Interventions des conseillers communautaires sur le budget primitif 2021
BUDGET GENERAL
******

Madame Arlette JAWORSKI, conseillère communautaire (Contrexéville) intervient pour souligner que l'année 2020, suite à la situation sanitaire 2020, a eu d'importantes conséquences pour le secteur de la culture et pour les acteurs de la politique culturelle. Elle regrette que le budget 2021 de la CCTE reconduise uniquement pour 2021 les actions de l'année 2020 sans que l'on ait une vision globale du développement culturel sur le territoire.

Mme JAWORSKI souligne que le projet de territoire élaboré en 2019 avait identifié la nécessité de définir un projet culturel global et qu'elle avait alors amorcé cette action qu'elle ne semble pas retrouver aujourd'hui dans les lignes directrices de l'enveloppe budgétaire allouée à la culture.

Le Vice-Président à la Culture, Luc GERECKE (Contrexéville) lui répond que la communauté de communes Terre d'Eau ne possède pas la compétence culture et qu'elle a tout de même budgété une dépense de 41 000 € dans le BP 2021 consacrée à cette thématique.
Il s'agit d'un effort important de la collectivité. Il répond à Mme JAWORSKI que des rencontres ont eu lieues en vue d'élaborer le moment venu un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle en fonction du plan de charge de la collectivité intercommunale dans le cadre du suivi de l'élaboration de son projet de territoire. Tout ne peut être mis en œuvre en même temps et le contexte sanitaire n'a pas non plus favorisé la mise en œuvre de toutes les initiatives. Cette démarche sera reprise par la communauté de communes dès que la situation le permettra.

Le Président PREVOT souligne effectivement que la communauté de communes depuis quatre ans consacre un effort important tant à la culture qu'au sport, sans pour autant en avoir les compétences, ce qui mérite d'être souligné. S'agissant de la mise en œuvre des actions programmées dans le projet de territoire, chacun sait que des actions ont été programmées, certaines à court terme, d'autres à moyen terme et certaines à plus long terme. Ce projet de territoire est une feuille de route sur 10 ans et qui évoluera aussi en fonction des possibilités de maximiser l'obtention de subventions pour les actions qui y sont inscrites.

Monsieur Thierry DANE, conseiller communautaire (Contrexéville), tient à souligner que le budget primitif 2021 proposé à l'assemblée communautaire– reprenant en cela les orientations budgétaires de la CCTE- programme une dépense de 237 000 € pour la SPL Destination Vittel Contrexéville pour laquelle la communauté de communes percevra en contrepartie un versement issu du produit des jeux du casino d'un montant de 100 000 € de la ville de VITTEL et de 100 000 € de la ville de CONTREXEVILLE, la communauté de communes Terre d'Eau prenant à sa charge une dépense réelle de 37 000 €. Il s'étonne simplement de constater que le budget primitif de la ville de Contrexéville prévoit quant à elle une dépense de 200 000 € alors que la communauté de communes ne programme que 100 000 €.

Luc GERECKE, en sa qualité de Maire de Contrexéville, lui répond que ce qui est programmé et voté n'est pas toujours réalisé et qu'il s'agit là d'une prudence budgétaire dans la mesure où les choses ne sont pas encore totalement arrêtées sur la SPL Destination Vittel Contrexéville dont l'assemblée générale est programmée dans les semaines à venir.

Madame Arlette JAWORSI reprend la parole pour souligner que des erreurs de distribution ont été relevées dans la distribution du n°2 du MAG de la CC TERRE D'EAU, que ce bulletin est distribué par le prestataire en même temps que la PUB alors que certains affichent sur leurs boites aux lettres STOP PUB, ce qui signifie que parfois certaines personnes ne soient pas destinataires du magazine intercommunal.

Madame Véronique PERUSSAULT (Contrexéville) Vice-Présidente à la Communication et au Tourisme, lui répond que c'est un problème récurrent et que toutes les collectivités ont le même souci s'agissant de la qualité de la distribution, par exemple le Conseil Départemental avec Vosges Mag. Néanmoins, ce problème lui ayant été signalé, elle a soulevé ce problème à la Poste.

Madame Arlette JAWORSKI tient à souligner sa satisfaction de voir le travail effectué pour la mise en œuvre du dossier relatif à la Trame Verte et Bleue.

Toutefois dans le secteur de l'environnement et du développement durable, elle souhaiterait savoir quand les élus pourront avoir une connaissance notamment en commissions des projets prévus pour les centrales solaires photovoltaïques présentées par Urbasolar et par Générale du Solaire. Elle souhaiterait afin que chacun puisse s'approprier au mieux le dossier que les commissions puissent s'imprégner très en amont des différents tenants et aboutissements de ces dossiers.

Le Président PREVOT lui répond qu'il est prévu de réunir pour la fin mai au plus tard, les deux commissions Développement Economique et Environnement/Développement Durable de façon conjointe afin que celle-ci auditionne l'une après l'autre chacune de ces deux sociétés afin qu'elles nous présentent leur projet global tant en ce qui concerne le site de la ZA d'Auzainvilliers que celui de la ZA de la Croisette à VITTEL. Chacun pourra alors se faire une idée précise des dossiers et poser les questions qu'ils souhaitent à ces deux porteurs de projets. Ensuite ce dossier, après complétude, sera réexaminé en commission, puis en bureau communautaire, avant d'être soumis à décision du conseil communautaire cet été. Chacun pourra prendre alors en fonction des arguments développés et des précisions apportées une décision POUR ou CONTRE s'agissant de ce projet.

****

Après avoir entendu et pris connaissance de ces éléments, et après avis favorable du bureau communautaire et la commissions des finances réunis le 8 Avril dernier, **le Conseil de Communauté, à la majorité absolue des suffrages exprimés (57 voix Pour-4 abstentions- aucune voix contre)**

- **Décide d'adopter le budget primitif 2021- budget général- de la communauté de communes Terre d'Eau, arrêté comme suit :**

BUDGET GENERAL 2021

PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	3 388 285,79 €			
012	Charges de personnel	891 000,00 €	13	Atténuations de charges	112 000,00 €
014	Atténuations de produits	950 404,00 €	70	Produits des services	232 000,00 €
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €	73	Impôts et Taxes	3 535 000,00 €
065	Charges de gestion courante	326 000,00 €			
066	Charges financières	14 900,00 €	74	Dotations, subventions et participations	841 942,00 €
067	Charges exceptionnelles	1 410,00 **€**	77	Produits exceptionnels	1 500,00 €
068	Dotations aux amortissements et provisions	7 709,00 €	78	Reprise sur amortissements et provisions	7 709,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**5 729 708,79 €**		**TOTAL DES RECETTES REELLES**	**4 730 151,00 €**
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	*920 000,00 €*	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	119 439,49 €
023	Virement à la section d'investissement	168 967,43 €	002		
	TOTAL PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 088 967,43 €		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	119 439,49 €
			002	Excédent de fonctionnement reporté	1 969 085,73 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**6 818 676,22 €**		**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**6 818 676,22 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	*MONTANT*
			024	Produits de cessions	170 000, 00 €
16	Emprunts	154 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves dont	161 368,24 **€**
20	Immobilisations incorporelles	330 400,00 €	1068	*Excédent de fonctionnement capitalisé*	*61 368,24 €*
204	Subventions d'équipement versées	647 980,00 €	10222	*FCTVA*	*100 000,00 €*
21	Immobilisations corporelles	364 108,00€	13	Subventions d'investissement	581 626,00 €
27	Autres immobilisations financières	324 665,94 €			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 821 153,94 €		**TOTAL DES RECETTES REELLES**	912 994,24 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	119 439,49 €	*040*	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*920 000,00 €*
			021	Virement de la section de fonctionnement	168 967,43 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	119 439,49 €		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 088 96,43 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**1 940 593,43 €**		**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**	**2 001 961,67€**
			001	**Excédent de fonctionnement reporté**	177 752,28 €
	Restes à réaliser reportés	282 835,06 €		Restes à réaliser reportés	43 714,54 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 223 428,49 €**		**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**2 223 428,49 €**

10.B FINANCES -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU *(délibération n°456 -2021 du 15 avril 2021) – documents budgétaires joints en annexe-*

Le Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau, Monsieur Christian PREVOT, rappelle au Conseil Communautaire, que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 18 mars 2021. Le projet de budget primitif – budget annexe des zones d'activités de la CCTE- est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

Le Président précise que ce budget concerne uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains avec reprise des opérations antérieures réalisées depuis le 1er janvier 2017 sur les zones concernées consécutivement à la fusion des deux anciennes intercommunalités et à la création de la nouvelle communauté de communes Terre d'Eau.

A la demande du Président, Christian PREVOT, le Vice-Président chargé des Finances, Daniel THIRIAT, présente les grandes lignes du budget primitif du budget annexe des zones d'activités de la CCTE 2021.

Ce budget annexe concerne uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains avec reprise des opérations réalisées depuis 2017 consécutivement à la fusion des deux intercommunalités sur les zones concernées. Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget annexe primitif des zones d'activités 2021 de la Communauté de Communes Terre d'Eau ainsi présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à financer ces dépenses.

Vue d'ensemble de la section

Chap	DEPENSES	MONTANT	Cha.	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	**975 000,00 €**	70	Produits des services, du domaine… **7015- vente de terrains aménagés**	**355 500,00 €**
Dont :	*6015 Terrains à aménager*	*113 500,00 €*			
	6045 Achat d'études et prestations de services	*71 500,00 €*			
	605 Achat de matériel, équipements et travaux	*790 000,00 €*			
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections 71 355- variation de stocks de terrains aménagés*	***1 091 648,44 €***	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections *71 355- variation de stocks de terrains aménagés*	***1 711 148,44 €***
023	Virement à la section d'investissement	**36 482,50 €**		002 -excédent de fonctionnement-	**36 482,50 €**
	TOTAL	**2 103 130,94 €**		**TOTAL**	**2 103 130,94 €**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 2 103 130,94 €.

Les dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général (11)

D'un montant global de **975 000 €,** elles sont **constituées** à hauteur de **113 500 €** du coût lié à **l'acquisition de terrains (*6015- Terrains à aménager)*** selon la répartition suivante :

- **ZA de l'Ex BA 902 de Contrexéville:** poursuite du paiement échelonné **(3ème échéance),** lié au paiement du reliquat du prix d'acquisition de la zone d'activités de Contrexéville **(**776 868 € HT échelonné entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2026), à raison de 100 000 €/an pendant 7 ans et paiement du solde de 76 868 € le 1er janvier 2026.
  Dépense programmée en 2021 : 100 000 €

- **Acquisition potentielle en 2021 de nouvelles parcelles à Mandres sur Vair liées à des projets de développement économique sur la zone d'activités du Moulin de Vanel : 13 500 €**

Elles intègrent ensuite au **chapitre 605** le paiement **d'achats de matériel, d'équipements et la réalisation de travaux sur les différentes zones d'activités** pour un montant cumulé de **790 000 €.**

La principale opération de l'année 2021 inscrite au titre de ce chapitre concerne **la réalisation de travaux d'aménagement et d'extension de la zone d'activités d'Auzainvilliers** liés à l'existence de nouveaux projets de développement économique pour un montant d**e 700 000 €.**

Les autres crédits inscrits à ce chapitre regroupent la **réalisation de travaux sur les zones d'activités du Moulin à Bulgnéville (20 000 €),** la zone d'activité de **l'ex BA 902 à Contrexéville (20 000 €),** la zone d'activité **d'Houécourt (25 000 €),** la zone d'activité **de Mandres sur Vair (5000 €**) et la zone d'activité de **la Croisette à Vittel (20 000 €).**

Le chapitre **6045 – Achats d'études et de prestations et de services**- **(71 500 €)** recensent des opérations distinctes :

- Une dépense de **40 000 €** est programmée pour les frais de **maitrise d'œuvre** liés au **projet d'extension et d'aménagement de la zone d'activité d'Auzainvilliers** confié au bureau d'études Armonie Environnement
- Les autres crédits inscrits à ce chapitre **(31 500 €)** regroupent **la réalisation d'études ou de prestations de services sur les zones d'activités du Moulin à Bulgnéville (5000 €), de Contrexéville (5000 €), d'Houécourt (5000 €), de Mandres sur Vair (1500 €) et de Vittel (15 000 €).**

1) les opérations d'ordre entre sections (042)

Il s'agit **d'écritures comptables liées à la variation de stock des terrains aménagés (Article 71355) -** pour un montant de **1 091 648, 44 €.**

2) Le virement à la section d'investissement (023)

Il s'agit **d'écritures comptables pour l'équilibre du budget** (variation de stocks de terrains aménagés) **entre les sections de fonctionnement et d'investissement d'un** montant de

36 482,50 € au compte 023 que l'on retrouve également en section d'investissement en recettes au compte 021.

Les recettes de fonctionnement

1) Les produits des services et des domaines (70) :

Ce chapitre intègre le **produit des ventes de terrain qui seront réalisées en 2021** (Terrains **PAQUET** sur la **ZA de Contrexéville pour 218 000 €**, Terrains **Claudagri** sur la **zone d'activités d'Auzainvilliers pour 110 000 €,** Terrains sur la **ZA du Moulin à Bulgnéville (27 500 €)** pour des projets de développement économique pour un montant total de **355 500 €.**

2) les opérations d'ordre entre sections (042)

Ces opérations comptables à **l'article 71355** concernent la **variation de stock des terrains aménagés** relatives à l'ensemble des parcelles déjà achetées pour un montant de **1 711 148,44 €.** On retrouve cette écriture comptable au 040 en section d'investissement en dépenses.

3)L'excédent de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit ici de la recette constituée par l'excédent de fonctionnement reporté constaté à la fin de l'exercice comptable 2020 du budget annexe des zones d'activités pour un montant de 36 482,50 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend d'une part les propositions budgétaires correspondant aux recettes et dépenses nouvelles d'équipement de l'exercice, ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent. **Les dépenses et les recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 2 652 769,88 € au BP 2021.**

Vue d'ensemble de la section

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
040 - 3555	*Opérations d'ordre-transfert entre sections – terrains aménagés*	1 711 148,44 €	***040-3555***	*Opérations d'ordre-transfert entre sections-terrains aménagés*	***1 091 648,44 €***
001	Déficit d'investissement reporté	941 648,44 €	**13**	Subventions d'investissements-DETR	**300 000,00 €**
			16	**Emprunts et dettes assimilés**	**1 224 665,94 €**
			Dont	1641- emprunts	*900 000,00 €*
				Virement budget principal	*324 665,94 €*
			021	Virement de la section de fonctionnement	**36 482,50 €**
	TOTAL des dépenses	**2 652 796,88 €**		**Total proposé au vote**	**2 652 796,88 €**

Les dépenses d'investissement

1) les opérations d'ordre entre section (040)

Ces opérations comptables inscrites à **l'article 3555** concernent la **variation de stock des terrains aménagés** concernant l'ensemble des parcelles déjà achetées pour un montant de **1 711 148,44 €.** On retrouve cette écriture comptable au 042 en section de fonctionnement recettes.

2) le déficit d'investissement reporté (001)

Il s'agit ici du report du solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe des zones d'activités constaté à la fin de l'exercice 2020.

Les recettes d'investissement

1) Les subventions d'investissement (13)

Cette recette potentielle concerne une **subvention sollicitée au titre de la DETR 2021** pour **l'opération d'aménagement et d'extension de la zone d'activités d'Auzainvilliers** à hauteur de **300 000 €.**

2) Les emprunts et dettes assimilées (16)

Affiché à hauteur de **1 224 665,95 €,** cette recette est constituée des opérations suivantes :

- Le versement d'une **avance du budget principal** pour **contribuer à l'équilibre du budget annexe des zones d'activités** pour un montant de **324 665,94 €**
- **La réalisation d'un emprunt d'équilibre sur 15 ou 20 ans** pour contribuer à l'équilibre du budget des zones d'activités dans l'attente des produits issus de la cession de futures parcelles pour un montant **de 500 000 €**
- **La réalisation d'un emprunt sur 10 ans** lié à la réalisation de **l'opération d'extension et d'aménagement de la zone d'activités d'Auzainvilliers** pour un montant de **400 000 €**

3) Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

Ces opérations concernent des **écritures comptables liées aux terrains aménagés** pour un montant de 1 **091 648,44 €.** On retrouve la même écriture comptable en section de fonctionnement dépense au 042.

4) Le virement de la section de fonctionnement (021)

Il s'agit **d'écritures comptables pour l'équilibre du budget entre les sections de fonctionnement et d'investissement d'un** montant d**e 36 482,50 € au** compte 021 que l'on retrouve également en section de fonctionnement en dépenses au compte 023.

****

Mme Patricia PECH ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote du budget primitif 2021 - budget annexe des zones d'activités de la CCTE est ramené à 60.

Après avoir entendu et pris connaissance de ces éléments, et sur avis favorable du bureau communautaire et de la commission des finances émis lors de leur réunion du 8 avril dernier, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité (60 voix Pour -aucune voix contre et aucune abstention),**

- **Décide d'adopter le Budget Primitif 2021 – Budget annexe des Zones d'Activités** de la Communauté de Communes Terre d'Eau, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE
PRESENTATION PAR CHAPITRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	MONTANT	Cha.	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	975 000,00 €	70	Produits des services, du domaine… **7015- vente de terrains aménagés**	**355 500,00 €**
Dont :	*6015 Terrains à aménager*	*113 500,00 €*			
	6045 Achat d'études et prestations de services	*71 500,00 €*			
	605 Achat de matériel, équipements et travaux	*790 000,00 €*			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	***975 000,00 €***		***TOTAL DES DEPENSES REELLES***	*355 500,00 €*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections 71 355- variation de stocks de terrains aménagés*	*1 091 648,44 €*	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections *71 355- variation de stocks de terrains aménagés*	*1 711 148,44 €*
				TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**1 711 148,44 €**
023	Virement à la section d'investissement	**36 482,50 €**		002 -excédent de fonctionnement-	**36 482,50 €**
	TOTAL PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 128 130,94 €**			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 103 130,94 €**		**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**2 103 130,94 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
040 - 3555	*Opérations d'ordre-transfert entre sections – terrains aménagés*	1 711 148,44 €	***040-3555***	*Opérations d'ordre-transfert entre sections-terrains aménagés*	***1 091 648,44 €***
001	Déficit d'investissement reporté	941 648,44 €	**13**	Subventions d'investissements-DETR	**300 000,00 €**
			16	**Emprunts et dettes assimilés**	**1 224 665,94 €**
			Dont	1641- emprunts	*900 000,00 €*
				Virement budget principal	*324 665,94 €*
			021	Virement de la section de fonctionnement	**36 482,50 €**
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMEN	**2 652 796,88 €**		**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**2 652 796,88 €**

10-C FINANCES -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CC TERRE D'EAU *(délibération n°456 -2021 du 15 avril 2021) -documents budgétaires joints en annexe-*

Le Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau, Monsieur Christian PREVOT, rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 18 mars 2021. Le projet de budget primitif – budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE- est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

A la demande du Président, Christian PREVOT, le Vice-Président chargé des Finances, Daniel THIRIAT, présente les grandes lignes du budget primitif du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE 2021.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif des bâtiments des zones d'activités 2021 de la Communauté de Communes Terre d'Eau ainsi présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à financer ces dépenses.

Vue d'ensemble de la section

Chap	DEPENSES	MONTANT	Cha.	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	90 700,00 €	013	Atténuations de charges	Néant
012	Charges de personnel	20 000,00 €	70	Produits de services, du domaine	20 400,00 €
065	Autres charges de gestion courante	Néant	75	Autres produits de gestion courante	450 700,00 €
066	Charges financières	22 500,00 €	77	Produits exceptionnels	Néant
067	Charges exceptionnelles	500,00 €	78	Reprises sur amortissements et provisions	18 762,00 €
068	Dotations aux amortissements et provisions	18 762,00 €			
042	*Opérations d'ordre transfert entre sections*	*Néant*			
023	Virement à la section d'investissement	346 100,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	51 549,01 €
	TOTAL	**498 562,00 €**		**TOTAL**	**541 411,01 €**

Les recettes de la section de fonctionnement étant supérieures aux dépenses de fonctionnement, il n'y pas lieu d'équilibrer le budget, **celui-ci peut être voté en suréquilibre.**

Les dépenses de fonctionnement

1)Les charges à caractère général (011)

D'un montant de **90 700 €,** elles concernent les opérations suivantes :

- Les **frais d'entretien** des **espaces verts, de déneigement,** des **terrains**, les **travaux d'éclairage public**, de **réfection de voirie**, **d'entretien des réseaux**, le paiement des **assurances** et des **taxes foncières** relatives à l'ensemble des zones d'activités communautaires pour un montant de **64 050 €**
- **l'entretien et la réparation des bâtiments situés sur la zone d'activités d'Auzainvilliers (Nestlé, Altevia, Id Verde et Maximum) : 9000 €**
- Les frais de fonctionnement de **l'atelier de transformation de fruits et de la miellerie sur la ZA d'Auzainvilliers pour un montant de 17 650 €**

2) Les charges de personnel (012) : 20 000 €

Elles comprennent les salaires versés aux employés pour faire fonctionner l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie pendant la saison- remboursement à la société d'intérim.

3) Les charges financières (intérêts des emprunts) -(66)

D'un montant global de **22 500 €,** ces charges concernent **les intérêts des emprunts** contractés pour la réalisation du **bâtiment SOLOCAP** (13 500 €) sur la zone d'activités de la Croisette à Vittel et du **bâtiment SETL Maire** (9000 €) sur la zone d'activités d'Auzainvilliers.

4) Les charges exceptionnelles (67) : 500€

Il s'agit de l'annulation d'un titre à l'atelier de transformation de fruits et miellerie pour une somme de 500 €.

5) les opérations d'ordre entre section (042)

Elles représentent la **dotation aux amortissements** du bâtiment Miellerie et de ses équipements pour un montant de **22 157 €.** On retrouvera cette écriture comptable en recettes d'investissement au chapitre 040.

6) les dotations aux amortissements et provisions (068)

Il s'agit de **restes à recouvrer par la Trésorerie** (**provisions sur risque pour impayés**) d'un montant de **18 762 €** dont deux restent à recouvrer datant de 2015 pour un montant de 18 000 € et deux sommes de 203,91 € et de 355,81 € datant de 2018. Ces écritures sont constatées en dépenses et en recettes de fonctionnement.

7) Le virement à la section d'investissement (023)

Il s'agit des sommes inscrites pour **l'équilibre du budget** entre les sections de fonctionnement et d'investissement d'un montant de **346 100 €** au compte **023** que l'on retrouve également en recettes d'investissement au compte 021.

Les recettes de fonctionnement

1) Les produits des services (70)

Ils proviennent de la vente d'une part de la facturation de prestation de transformation de fruit (20000 €) et de la restitution par ALTEVIA d'un produit de taxe foncière pour 400 €.

2) les autres produits de gestion courante -revenus des immeubles (75)

D'un montant global de **450 700 €,** ces produits sont issus du **versement des loyers dans les différents immeubles que la communauté de communes Terre d'Eau loue** sur les différentes zones d'activités dont elles assurent la gestion, ainsi répartis: Bâtiment **Nestlé 90 000 €-** Bâtiment **ALTEVIA 5000 €-** Bâtiment **Aximum 3700 €-** Bâtiment **ID VERDE 7000** €- Bâtiment **2L Logistics SETL Maire: 132 000 €** HT- des loyers des **terrains SETL Maire** sur la ZA de la Grande Bataille à **Houécourt:40 000** € et enfin des loyers versés par l'entreprise **SOLOCAP** pour le bâtiment relais SOLOCAP sur la ZA de la Croisette à VITTEL pour un montant de **170 000 €.**

3.La reprise sur amortissements et provisions (78)

Il s'agit de **restes à recouvrer par la Trésorerie** (**provisions sur risque pour impayés**) d'un montant de **18 762 €** dont deux restent à recouvrer datant de 2015 pour un montant de 18 000 € et deux sommes de 203,91 € et de 355,81 € datant de 2018. Ces écritures sont **constatées en dépenses et en recettes de fonctionnement.**

4. L'excédent de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 d'un montant de 51 549,01 €. Ce produit est issu du résultat positif cumulé toutes sections confondues- à la clôture de l'exercice 2020- du budget annexe des bâtiments des zones d'activités (52 486,13 €) diminué des restes à réaliser en 2021 d'un montant de 937,12 € ce qui a pour conséquence de reporter un excédent à la section de fonctionnement de 51 549,01 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les propositions budgétaires correspondant aux recettes et dépenses nouvelles d'équipement de l'exercice auquel il faut ajouter les restes à réaliser de 2020.

Vue d'ensemble de la section

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
001	Solde d'exécution reporté	88 678,81 €	041	Opérations patrimoniales	2 970,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 970,00 €	1068	Affectation en réserve	89 615,93 €
13	Subventions d'investissement	1 436 000,00 €	13	Subventions d'investissement	1 461 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées *1641 emprunts en €*	310 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	61 100,00 €			
23	Immobilisations en cours	Néant			

			021	Virement de la section de fonctionnement	346 100,00 €
	Sous /total nouvelles dépenses proposées au vote	**1 898 748,81 €**		**Sous-total nouvelles recettes proposées au vote**	**1 899 685,93 €**
	Restes à réaliser	937,72 €			
	TOTAL	**1 899 685,93 €**		**TOTAL**	**1 899 685,93 €**

Les dépenses d'investissement

1) les emprunts et dettes (16)

D'un montant global de 310 000 €, ce chapitre correspond au remboursement des emprunts contractés pour le bâtiment SOLOCAP (180 000 €) et d'autre part pour le bâtiment SETL MAIRE-2 L LOGISTICS (130 000 €).

2) Les immobilisations corporelles (21)

Elles sont constituées par l'acquisition de matériel et outillages techniques pour **l'équipement de l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie pour une dépense prévisionnelle de 61 100€** (acquisition de nouveaux équipements- séchoir de fruits, pasteurisateur avec échangeur, équipements nectar – dénoyauteur, tamis, tireuse, nettoyeuse vapeur à bouteille).

3) Les immobilisations en cours (23)

Cette somme de 995 € correspond à l'inscription de divers engagements à solder pour le bâtiment relais SETL MAIRE sur la ZA d'AUZAINVILLIERS.

4) le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)

Cette dépense concerne le **solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)** pour un montant de **88 678,81 €.**

5) les subventions d'investissements

Cette **écriture,** tant en section dépenses qu'en section recettes, pour un montant de **1 436 000 €** vient constater **le stock des subventions d'investissements allouées au titre de ce budget annexe au cours des dernières années** et liées à l'ensemble des bâtiments précités (**subventions d'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de la DETR)**

6) les opérations patrimoniales (041)

Il s'agit de deux opérations comptables relatives au frais d'insertion des marchés publics relatifs au bâtiment-relais SETL MAIRE et au bâtiment relais SOLOCAP (dépense de 1440 € par bâtiment) – soit une somme de 2 880 € constatée au compte 2033 – frais d'insertion et une dépense de 90 € sur la zone de la Croisette à VITTEL-constatée au compte 2151- réseaux de voirie- publicité concernant les luminaires de la zone d'activité de la Croisette.

7) **les restes à réaliser**

Cette opération consiste en un reliquat de facture à régler concernant le bâtiment-relais SETL MAIRE-2L LOGISTICS sur la zone d'activités d'Auzainvilliers pour un montant de 937,72 €.

Les recettes d'investissement

1) Les dotations, fonds divers et réserves (10)

Il s'agit de **l'excédent de fonctionnement capitalisé à** la clôture de l'exercice 2020 pour un montant de **89 615,93€.**

2) les subventions d'investissement

Cette **écriture,** tant en section dépenses qu'en section recettes, pour un montant de **1 436 000 €** vient **constater le stock des subventions d'investissements alloués au titre de ce budget annexe au cours des dernières années** liées à l'ensemble des bâtiments précités (**subventions d'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de la DETR).**

Il faut y ajouter une subvention dans le cadre du plan de relance ou des fonds européens LEADER attendue de **25 000 € liée aux investissements consacrés au bâtiment fruit-miellerie en 2021.**

3) les opérations patrimoniales (41)

Il s'agit de deux opérations comptables relatives au frais d'insertion dans la presse habilitée pour les marchés publics relatifs au bâtiment-relais SETL MAIRE et au bâtiment-relais SOLOCAP (dépense de 1440 € par bâtiment) – soit une somme de 2880 €constatée au compte 2033 – frais d'insertion et une dépense de 90 € sur la zone de la Croisette à VITTEL-constatée au compte 2151- réseaux de voirie, publicité concernant les luminaires de la zone d'activité de la Croisette.

4) le virement de la section de fonctionnement (021)

Il s'agit des sommes inscrites pour **l'équilibre du budget** entre les sections de fonctionnement et d'investissement d'un montant de **346 100 €** au compte **021** que l'on retrouve également en dépenses de fonctionnement au compte 023.

****

Mme Patricia PECH ayant dû s'absenter, le nombre de personnes ayant pu prendre part au vote du budget primitif 2021 - budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE est ramené à 60.

Après avoir entendu et pris connaissance de ces éléments, et sur avis favorable du bureau communautaire et de la commission des finances émis lors de leur réunion du 8 avril dernier, **le Conseil de Communauté, à l'unanimité (60 voix Pour -aucune voix contre et aucune abstention),**

- **Décide d'adopter le Budget Primitif 2021 – Budget annexe des Bâtiments des Zones d'Activités de la Communauté de Communes Terre d'Eau-, arrêté comme suit :**

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE

PRESENTATION PAR CHAPITRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cha.	DEPENSES	MONTANT	Cha.	RECETTES	MONTANT
011	Charges à caractère général	90 700,00 €	013	Atténuations de charges	Néant
012	Charges de personnel	20 000,00 €	70	Produits de services, du domaine	20 400,00 €
065	Autres charges de gestion courante	Néant	75	Autres produits de gestion courante	450 700,00 €
066	Charges financières	22 500,00 €	77	Produits exceptionnels	Néant
067	Charges exceptionnelles	500,00 €	78	Reprises sur amortissements et provisions	18 762,00 €
068	Dotations aux amortissements et provisions	18 762,00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES	**152 462,00 €**		**TOTAL RECETTES REELLES**	**489 862,00 €**
042	***Opérations d'ordre transfert entre sections***	***Néant***			
023	**Virement à la section d'investissement**	346 100,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	51 549,01 €
	TOTAL PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**346 100,00 €**			
	TOTAL	**498 562,00 €**		**TOTAL**	**541 411,01 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES	MONTANT	Chap	RECETTES	MONTANT
			041	Opérations patrimoniales	2 970,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 970,00 €	1068	Affectation en réserve	89 615,93 €
13	Subventions d'investissement	1 436 000,00 €	13	Subventions d'investissement	1 461 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées *1641 emprunts en €*	310 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	61 100,00 €			
23	Immobilisations en cours	Néant			
	Total dépenses réelles d'investissement de l'exercice	**1 810 070,00 €**		**Total recettes réelles d'investissements d'exercice**	**1 553 585,93 €**
001	**Solde d'exécution reporté**	**88 678,81 €**	021	Virement de la section de fonctionnement	346 100,00 €
	Restes à réaliser	937,12 €			
	TOTAL	**1 899 685,93 €**		**TOTAL**	**1 899 685,93 €**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire de séance **Le Président de la Communauté de Communes**

Daniel THIRIAT **Christian PREVOT**